

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2023



Table des matières

1	Introduction	4		
2	Aperçu	6		
2.1	Infractions selon la loi	6		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	7		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	8		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	10		
2.3.1	Code pénal (CP)	10		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	13		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	16		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	19		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	19		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	21		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	23		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	25		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	26		
3	Partie détaillée	27		
3.1	Infractions de violence	27		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	29		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	31		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	33		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	34		
3.2	Violence domestique	35		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	35		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	36		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	37		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	38		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39		
3.4	Infractions contre le patrimoine	40		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41		
3.5	Brigandage	42		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	42		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42		
3.6	Vol	43		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	44		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	45		
3.7	Vol de véhicule	47		
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	47		
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	47		
3.8	Dommmages à la propriété	48		
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	48		
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	48		
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	49		
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	49		
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50		
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51		
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	53		
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	55		
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	56		

3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	57
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	57
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	58
3.11	Criminalité numérique	59
3.11.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	59
3.11.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	60
3.11.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	61
4	Évolution	62
4.1	Infractions selon la loi	62
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63
4.1.2	Code pénal: infractions par région	65
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	66
4.1.4	Infractions de violence	67
4.1.5	Infractions de violence domestiques	69
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	70
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	71
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: infractions par région	73
4.1.9	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	74
4.1.10	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	75
4.1.11	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région	77
4.1.12	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	78
5	Suppléments cantonaux	79
5.1	Événements cantonaux	79
6	Glossaire méthodologique	80
6.1	Introduction	80
6.2	Définitions	80
6.2.1	Le cas/l'affaire	80
6.2.2	L'infraction	80
6.2.3	L'Élucidation	80
6.2.4	La personne prévenue	80
6.2.5	La personne lésée	81
6.2.6	La population résidente permanente	81
6.2.7	Etat des communes	81
6.3	Principes d'exploitation des données	81
6.3.1	Statistique de sortie	81
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	81
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	81
6.3.4	Chiffres absolus	82
6.3.5	Chiffres relatifs	82
6.3.6	Graphiques	82

1 Introduction

En 2023, la statistique policière de la criminalité a recensé, dans le canton de Neuchâtel, au total 9079 affaires (8379 en 2022, +8%) comportant 14270 infractions (13609 en 2022, +5%) en tenant compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2023 est supérieur de 7% à celui de l'année précédente, soit 12242 contre 11416 en 2022. Le taux d'infractions au code pénal est de 69.3 pour 1000 habitants à Neuchâtel (64.8 en 2022) contre 59.3 en moyenne Suisse (52.5 en 2022).

Sur l'ensemble des infractions, 88% concernent le code pénal (84% au niveau Suisse), 8% la loi sur les stupéfiants (9% au niveau Suisse), 4% la loi sur les étrangers et l'intégration (7% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales, lois fédérales annexes ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste stable à Neuchâtel (45%) (46% en 2022) et toujours supérieur au taux d'élucidation moyen suisse (39%).

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 87% à Neuchâtel contre 84% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part, aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 32% (24% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 34% à Neuchâtel, contre 18% en moyenne nationale.

Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Personnes prévenues

43% des 2772 prévenus d'infractions (2595 en 2022) au code pénal enregistrés par la police ont moins de 30 ans, alors que cette classe d'âges représente environ 1/3 de la population. 11% des prévenus sont mineurs (12% en 2022), 22% sont des femmes (20% en 2022).

Au total, 311 mineurs (300 en 2022) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Hormis quelques exceptions significatives, notamment les membres des bandes délinquantes, les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, vol à l'étalage ou voies de fait.

47% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (53% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 3% (4% des mineurs) en ont commis plus de 10, à savoir 63 adultes (dont 25 Suisses) et 13 mineurs (dont 8 Suisses), auteurs que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers à Neuchâtel de 61% (59% en 2022) reste légèrement supérieure par rapport au niveau Suisse de 56% (53% en 2022). La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente est de 27% en 2023 (26% au niveau Suisse).

65% des prévenus du canton de Neuchâtel (76% en Suisse) sont des résidents permanents, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement. Les non-résidents (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 19% des auteurs (18% en Suisse) et les requérants d'asile 16% (7% en Suisse).

Pour les infractions au code pénal, le nombre de prévenus est en hausse chez les Suisses (+2% ; +21 prévenus) mais en diminution chez les étrangers résidents (-6% ; -49 prévenus).

En 2023, les prévenus issus du domaine de l'asile sont en augmentation de 262% (+314 prévenus). Cette évolution significative est essentiellement due à un changement de mode de comptabilisation des personnes de statut "en procédure d'annonce" dans la statistique policière de la criminalité, plutôt qu'à un changement de réalité parmi les prévenus.

Les prévenus n'appartenant ni à la population résidente permanente, ni au domaine de l'asile, sont en diminution de 17% (-109) par rapport à 2022.

A Neuchâtel, les cinq nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, algérienne (17% des auteurs étrangers), française (13%), portugaise (12%), marocaine (10%) et italienne (5%). Pour les nationalités de l'Union européenne, la répartition des prévenus correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse.

Infractions de violence et contre l'intégrité sexuelle

Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4), Neuchâtel enregistre 36 infractions (41 en 2022).

Un homicide est à relever pour 2023, qui s'inscrit dans un contexte de violence domestique. 94% des infractions de violence grave sont élucidées.

Les infractions de violence domestique ont baissé de 4% (501 en 2023 contre 522 en 2022), évolution qui s'inscrit dans une baisse continue depuis plus de cinq ans.

Les violences d'intensité moyenne sont en augmentation de 2%. 90% sont élucidées. Cette augmentation est à mettre en relation avec le retour à une certaine normalité de l'activité festive et sociale après la période des restrictions COVID, incluant fêtes populaires, festivals et vie nocturne.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (71% pour Neuchâtel et 58% en Suisse). En 2023, on recense 8653 infractions au patrimoine (7930 en 2022, +9%).

Les brigandages (71 en 2023 ; 73 en 2022) et les vols à l'arraché (41 en 2023 ; 61 en 2022) sont en diminution. Aucun brigandage n'a été commis par arme à feu en 2023 alors qu'il y en avait eu deux en 2022.

Les vols par effraction ont diminué de 14% (530 en 2023 ; 615 en 2022) alors que les vols sur/dans des véhicules ont augmenté de 35% (712 en 2023 ; 528 en 2022), hausse toutefois inférieure de moitié à celle de ce type de vols en Suisse (+71%).

Criminalité numérique

Les infractions de criminalité numérique ont augmenté de 50% en 2023 avec 1160 infractions (773 en 2022).

Les cyber-escroqueries représentent 81% de la criminalité numérique (77% en 2022). Les modes opératoires consistent toujours principalement en des arnaques aux petites annonces ainsi qu'en des abus d'identité/de systèmes de paiement en ligne.

Les arnaques au faux support technique connaissent une augmentation remarquable (125 en 2023 ; 63 en 2022). Si les fraudes aux investissements en ligne (26 en 2023 ; 28 en 2022), les préjudices causés par ce type de cyber-escroquerie restent très élevés.

Le taux d'élucidation pour l'ensemble de la criminalité numérique s'établit à 20% (29% en 2022). 85% des cyber-délits sexuels ont été élucidés (83% en 2022), de même que 12% des cyber-escroqueries ont été résolues (22% en 2022).

Loi sur les stupéfiants

1095 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1237 en 2022, -11%). Le nombre d'infractions graves (crimes) s'élève à 79 (70 en 2022). Les stupéfiants les plus consommés restent les produits cannabiques et les stimulants, dont principalement la cocaïne. La consommation d'héroïne est restée stable. Les actions de la police ont permis de réduire la visibilité du trafic de cocaïne de rue et de diminuer l'implantation régulière de filières albanaises actives dans le trafic d'héroïne. Aucune scène de consommation ouverte n'existe sur notre territoire.

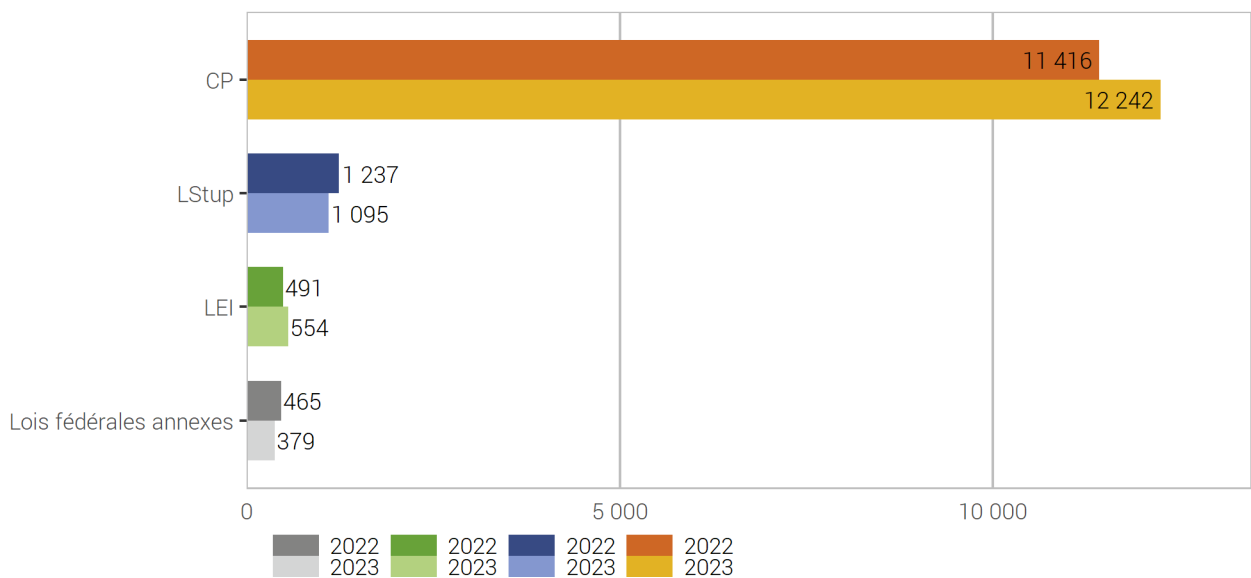
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 379 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2023. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucladations	Infractions	Élucladations	
Code pénal (CP)	11 416	45,7%	12 242	44,7%	7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 237	99,8%	1 095	99,9%	-11%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	491	100,0%	554	99,6%	13%
Autres lois fédérales annexes	465	99,8%	379	99,7%	-18%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

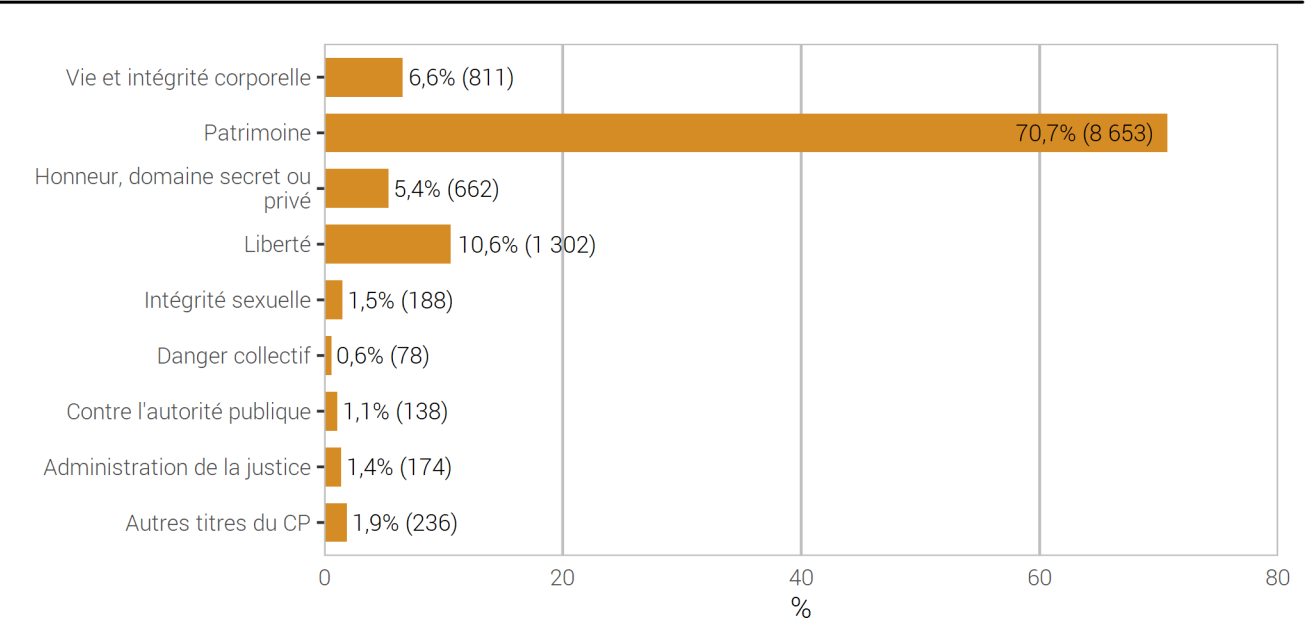
© OFS 2024

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	11 416	45,7%	12 242	44,7%	7%
Total vie et intégrité corporelle	797	91,3%	811	91,7%	2%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	0	–	-100%
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	100,0%	9	88,9%	80%
Lésions corporelles simples (art. 123)	181	89,0%	162	88,9%	-10%
Total patrimoine	7 930	32,9%	8 653	31,7%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	4 035	33,5%	4 332	34,2%	7%
dont vol par effraction	615	30,7%	530	29,2%	-14%
dont vol à l'arraché	61	21,3%	41	14,6%	-33%
Vol de véhicule (art. 139)	584	9,9%	657	11,7%	13%
Brigandage (art. 140)	73	65,8%	71	57,7%	-3%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	865	27,7%	961	27,3%	11%
Escroquerie (art. 146)	651	28,7%	964	16,1%	48%
Extorsion et chantage (art. 156)	51	17,6%	50	28,0%	-2%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	69	100,0%	29	100,0%	-58%
Total honneur, domaine secret ou privé	577	94,6%	662	87,3%	15%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	69	87,0%	115	84,3%	67%
Total liberté	1 323	47,2%	1 302	51,6%	-2%
Menaces (art. 180)	93	84,9%	114	85,1%	23%
Contrainte (art. 181)	55	85,5%	71	93,0%	29%
Traite d'êtres humains (art. 182)	2	100,0%	7	71,4%	250%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	11	90,9%	5	100,0%	-55%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	87	85,1%	122	86,1%	40%
Total intégrité sexuelle	219	88,1%	188	90,4%	-14%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	58	87,9%	29	86,2%	-50%
Viol (art. 190)	31	90,3%	25	96,0%	-19%
Exhibitionnisme (art. 194)	9	88,9%	4	100,0%	-56%
Pornographie (art. 197)	37	89,2%	41	87,8%	11%
Total danger collectif	41	68,3%	78	57,7%	90%
Incendie intentionnel (art. 221)	12	66,7%	18	55,6%	50%
Total autorité publique	163	98,8%	138	97,1%	-15%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	73	97,3%	74	94,6%	1%
Total administration de la justice	131	94,7%	174	97,1%	33%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	53	100,0%	91	96,7%	72%
Autres infractions du Code pénal	235	87,2%	236	93,2%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

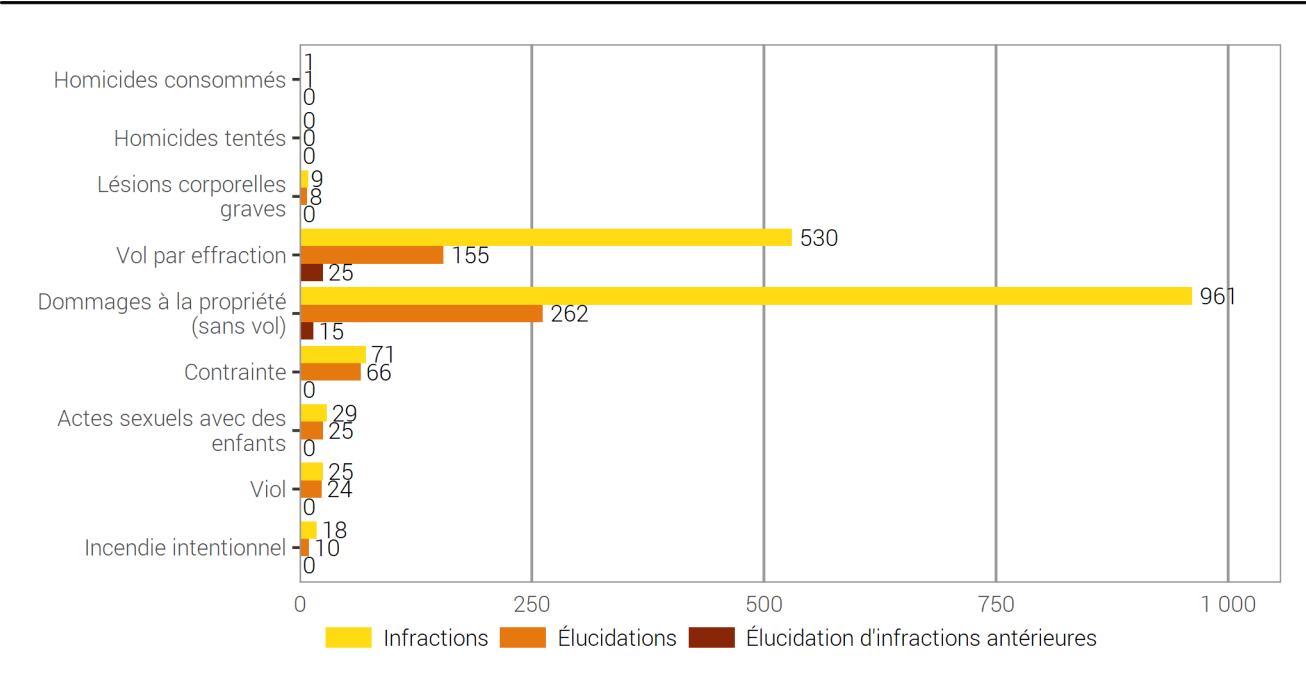
© OFS 2024

Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

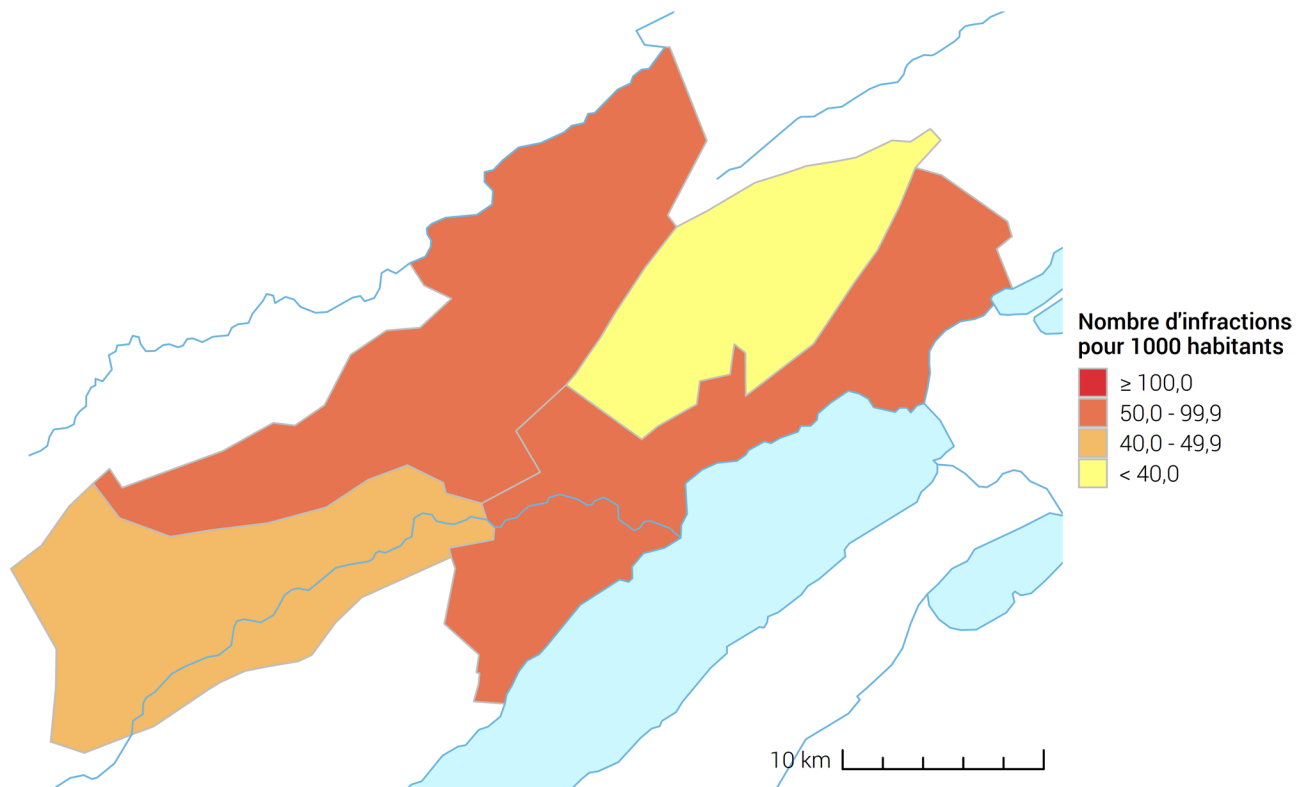
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par région

Code pénal: fréquences (‰) par région

G 4



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par région

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par région

T 3

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Région Littoral	7 148	95 445	74,9	7 708	95 964	80,3	8%
Région Montagnes	2 943	51 726	56,9	3 368	51 496	65,4	14%
Région Val-de-Ruz	783	17 368	45,1	616	17 410	35,4	-21%
Région Val-de-Travers	542	11 627	46,6	550	11 701	47,0	1%

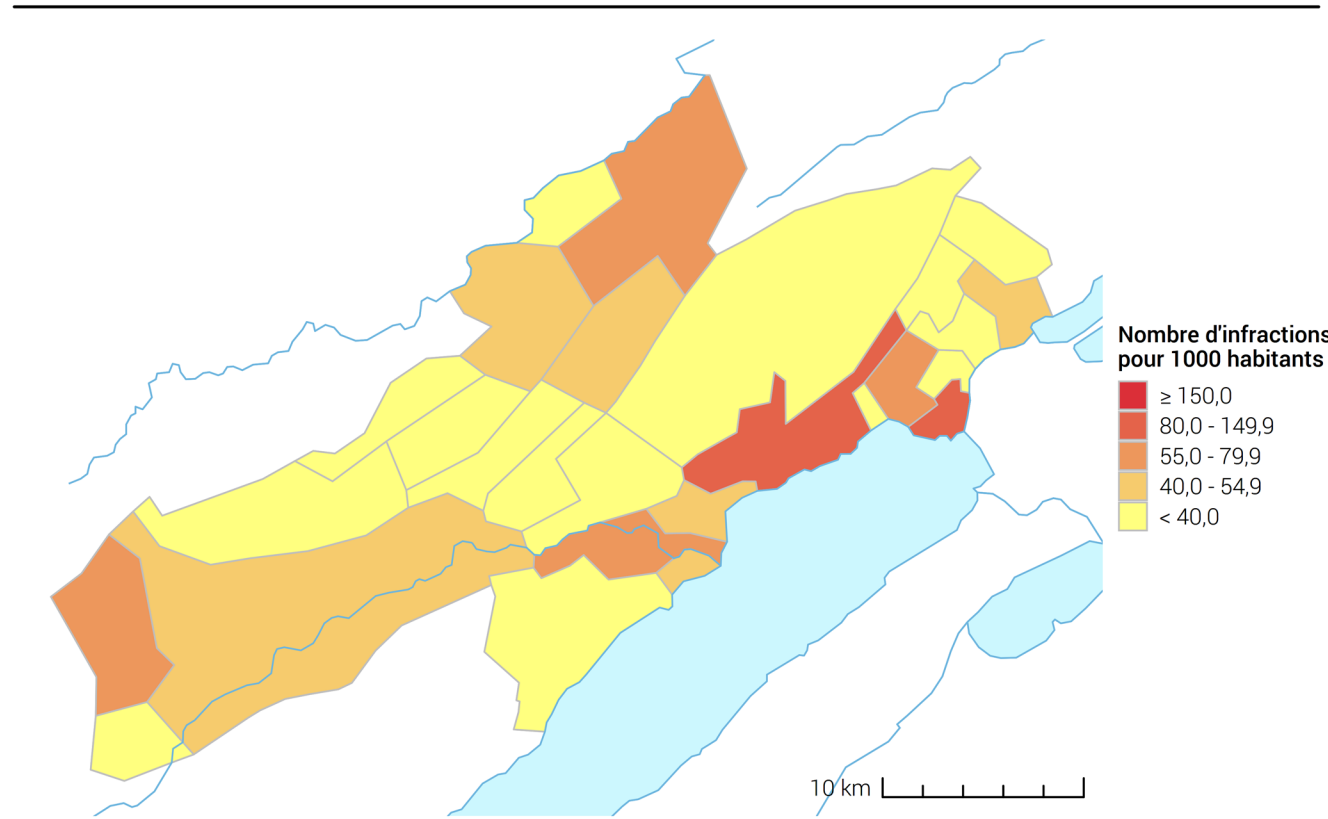
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Neuchâtel	4 524	44 485	101,7	5 057	44 597	113,4	12%
La Chaux-de-Fonds	2 420	36 748	65,9	2 768	36 527	75,8	14%
Val-de-Ruz	783	17 368	45,1	616	17 410	35,4	-21%
Le Locle	386	10 741	35,9	464	10 746	43,2	20%
Val-de-Travers	488	10 508	46,4	496	10 558	47,0	2%
Milvignes	416	9 183	45,3	427	9 217	46,3	3%
La Grande Béroche	390	8 956	43,5	353	9 029	39,1	-9%
Boudry	535	6 196	86,3	497	6 267	79,3	-7%
La Tène	340	5 307	64,1	438	5 379	81,4	29%
Cortailod	177	4 705	37,6	214	4 707	45,5	21%
Le Landeron	222	4 673	47,5	224	4 680	47,9	1%
Saint-Blaise	181	3 277	55,2	229	3 284	69,7	27%
Hauterive (NE)	134	2 629	51,0	98	2 692	36,4	-27%
Cressier (NE)	80	1 888	42,4	46	1 888	24,4	-43%
Cornaux	87	1 602	54,3	35	1 635	21,4	-60%
Rochefort	40	1 312	30,5	44	1 313	33,5	10%
Les Ponts-de-Martel	35	1 240	28,2	49	1 239	39,5	40%
La Sagne	33	1 058	31,2	43	1 069	40,2	30%
Lignières	18	968	18,6	38	1 006	37,8	111%
Les Verrières	46	639	72,0	46	652	70,6	0%
La Brévine	18	613	29,4	17	606	28,1	-6%
La Côte-aux-Fées	8	480	16,7	8	491	16,3	0%
La Chaux-du-Milieu	15	513	29,2	10	489	20,4	-33%
Le Cerneux-Péquignot	19	316	60,1	2	325	6,2	-89%
Brot-Plamboz	14	283	49,5	8	282	28,4	-43%
Enges	4	264	15,2	8	270	29,6	100%
Les Planchettes	3	214	14,0	7	213	32,9	133%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

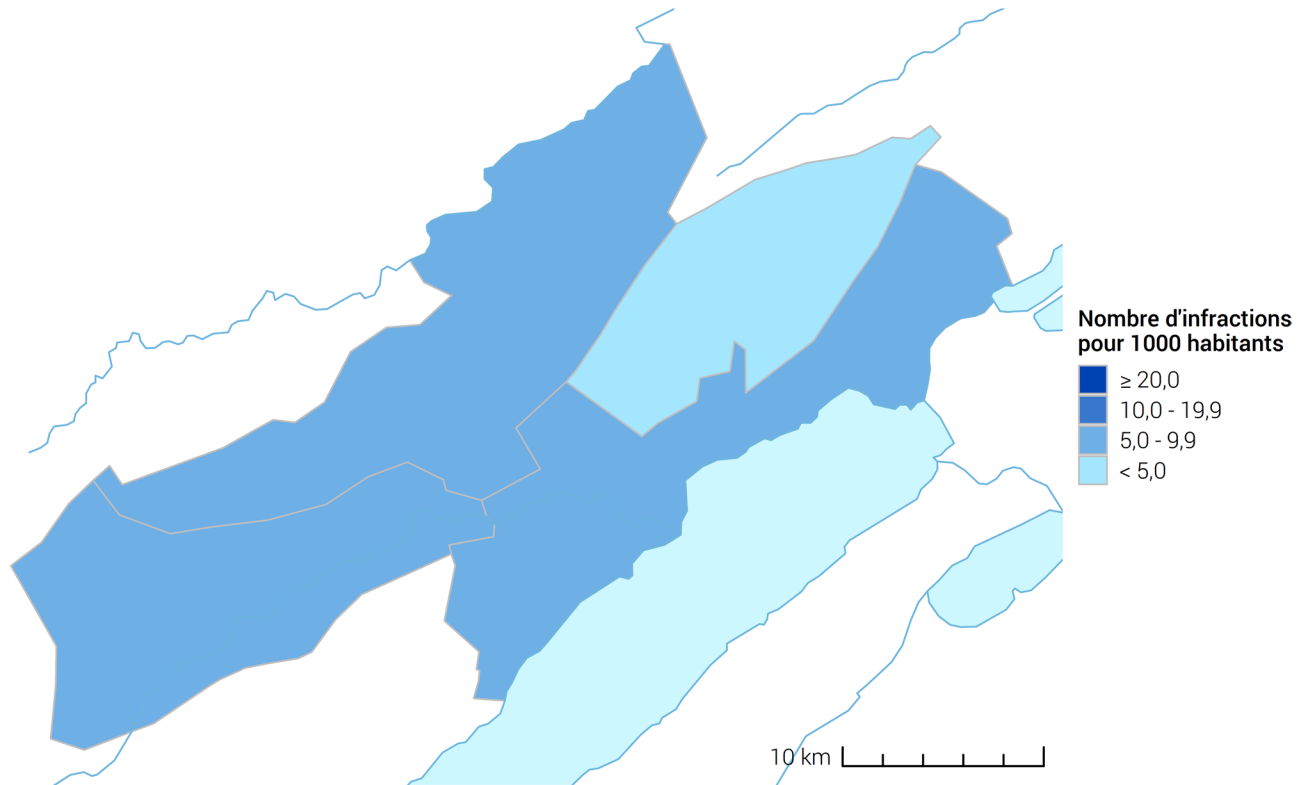
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par région

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par région

G 6



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par région

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par région

T 5

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Région Littoral	598	95 445	6,3	548	95 964	5,7	-8%
Région Montagnes	506	51 726	9,8	429	51 496	8,3	-15%
Région Val-de-Ruz	48	17 368	2,8	58	17 410	3,3	21%
Région Val-de-Travers	85	11 627	7,3	60	11 701	5,1	-29%

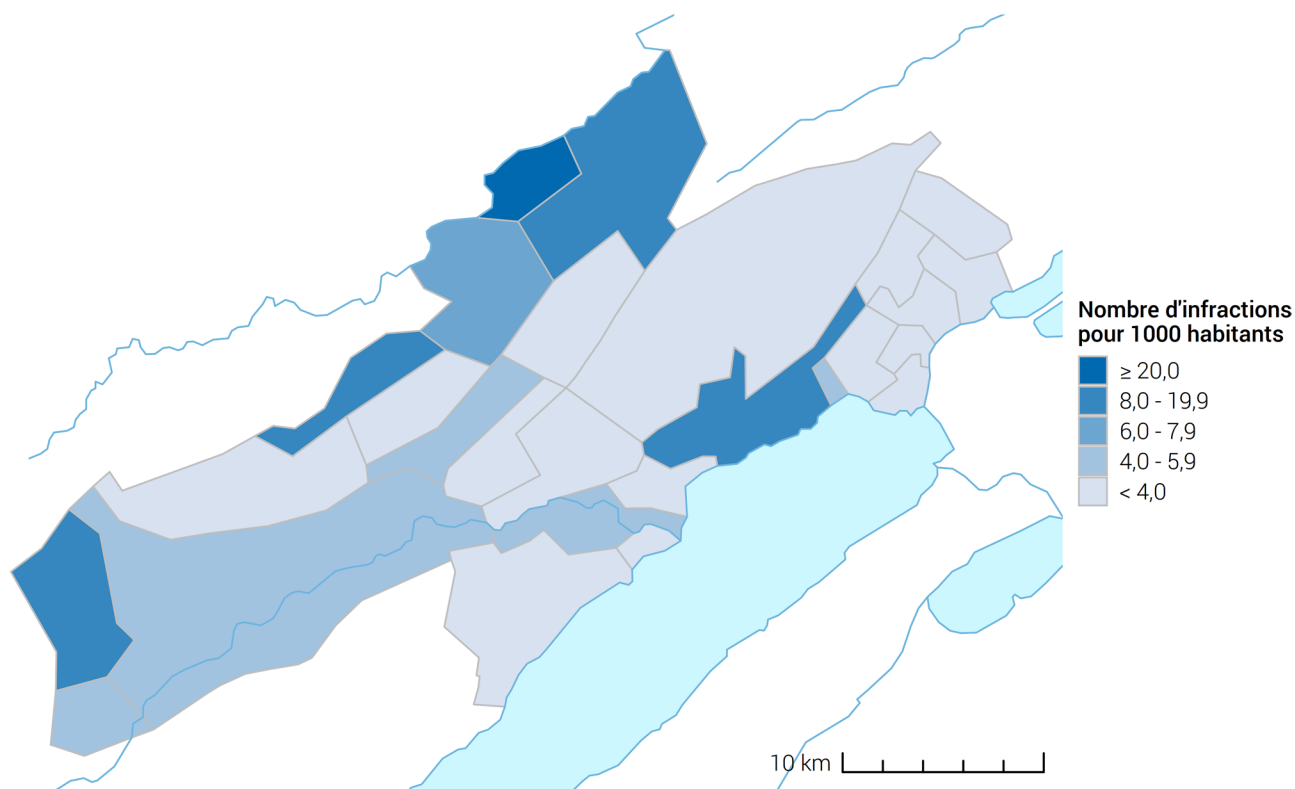
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Neuchâtel	388	44 485	8,7	421	44 597	9,4	9%
La Chaux-de-Fonds	376	36 748	10,2	328	36 527	9,0	-13%
Val-de-Ruz	48	17 368	2,8	58	17 410	3,3	21%
Le Locle	109	10 741	10,1	83	10 746	7,7	-24%
Val-de-Travers	60	10 508	5,7	46	10 558	4,4	-23%
Milvignes	47	9 183	5,1	17	9 217	1,8	-64%
La Grande Béroche	54	8 956	6,0	22	9 029	2,4	-59%
Boudry	46	6 196	7,4	34	6 267	5,4	-26%
La Tène	15	5 307	2,8	18	5 379	3,3	20%
Cortailod	4	4 705	0,9	9	4 707	1,9	125%
Le Landeron	2	4 673	0,4	6	4 680	1,3	200%
Saint-Blaise	14	3 277	4,3	5	3 284	1,5	-64%
Hauterive (NE)	20	2 629	7,6	11	2 692	4,1	-45%
Cressier (NE)	0	1 888	0,0	2	1 888	1,1	—
Cornaux	2	1 602	1,2	0	1 635	0,0	-100%
Rochefort	4	1 312	3,0	2	1 313	1,5	-50%
Les Ponts-de-Martel	9	1 240	7,3	5	1 239	4,0	-44%
La Sagne	0	1 058	0,0	4	1 069	3,7	—
Lignières	2	968	2,1	0	1 006	0,0	-100%
Les Verrières	25	639	39,1	12	652	18,4	-52%
La Brévine	0	613	0,0	0	606	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	480	0,0	2	491	4,1	—
La Chaux-du-Milieu	2	513	3,9	0	489	0,0	-100%
Le Cerneux-Péquignot	4	316	12,7	4	325	12,3	0%
Brot-Plamboz	6	283	21,2	0	282	0,0	-100%
Enges	0	264	0,0	1	270	3,7	—
Les Planchettes	0	214	0,0	5	213	23,5	—

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

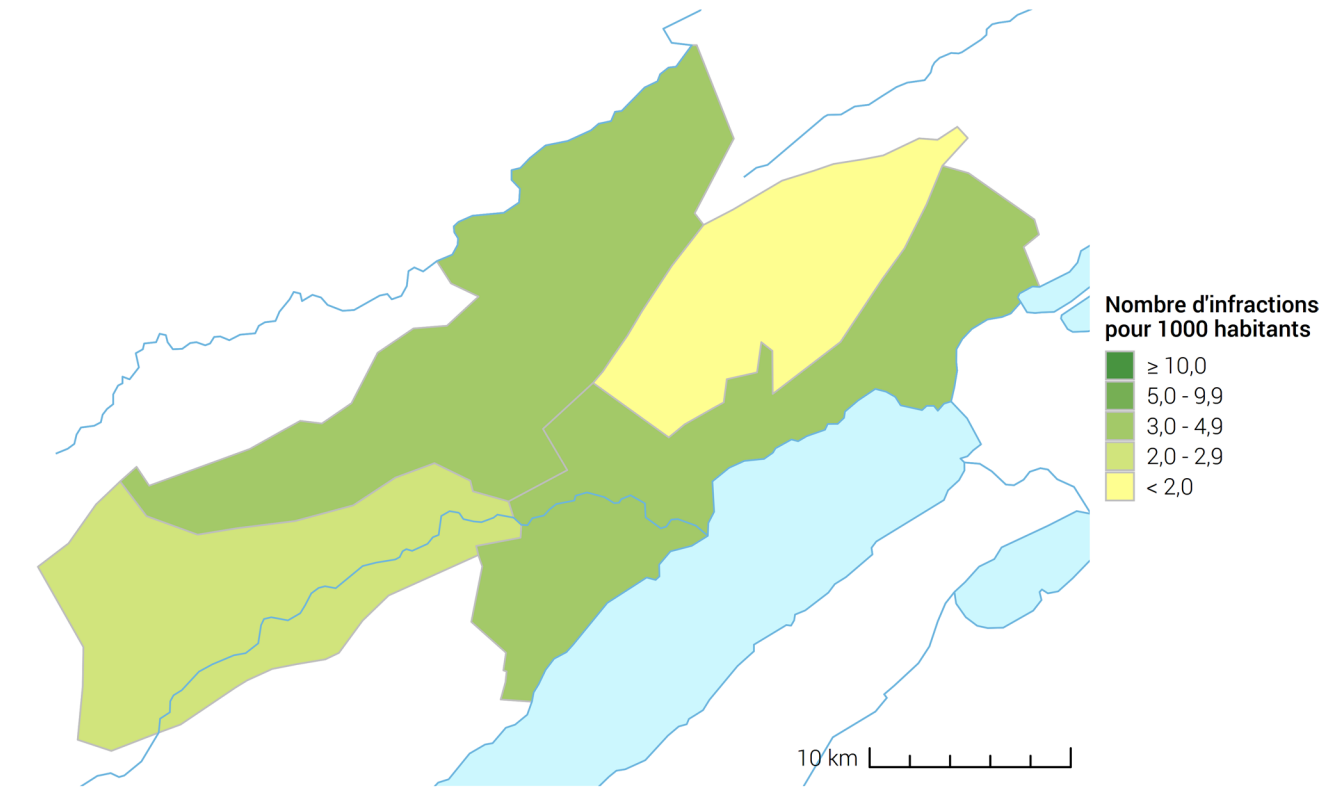
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par région

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par région

G 8



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par région

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par région

T 7

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Région Littoral	299	95 445	3,1	340	95 964	3,5	14%
Région Montagnes	131	51 726	2,5	178	51 496	3,5	36%
Région Val-de-Ruz	25	17 368	1,4	12	17 410	0,7	-52%
Région Val-de-Travers	36	11 627	3,1	24	11 701	2,1	-33%

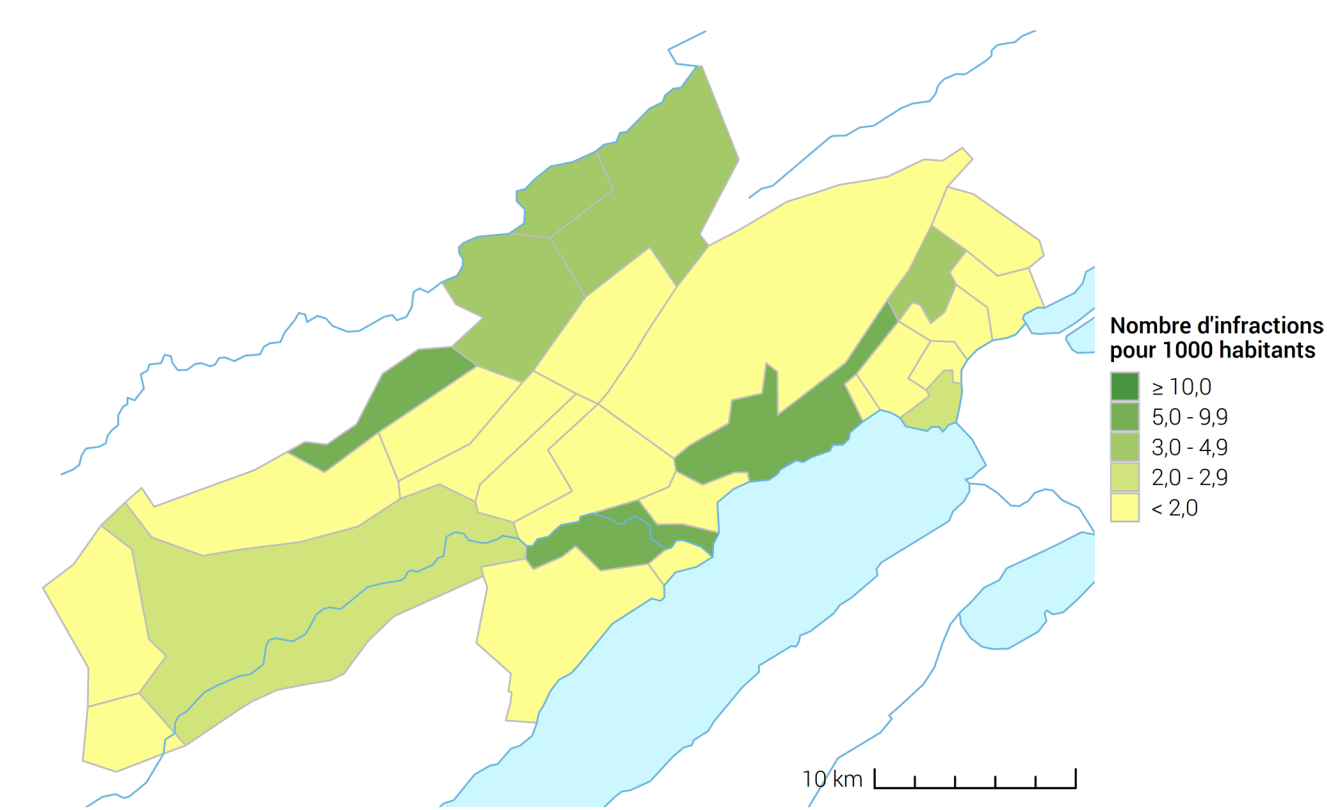
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2022			2023			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Neuchâtel	233	44 485	5,2	264	44 597	5,9	13%
La Chaux-de-Fonds	106	36 748	2,9	123	36 527	3,4	16%
Val-de-Ruz	25	17 368	1,4	12	17 410	0,7	-52%
Le Locle	18	10 741	1,7	49	10 746	4,6	172%
Val-de-Travers	32	10 508	3,0	23	10 558	2,2	-28%
Milvignes	12	9 183	1,3	8	9 217	0,9	-33%
La Grande Béroche	1	8 956	0,1	1	9 029	0,1	0%
Boudry	13	6 196	2,1	32	6 267	5,1	146%
La Tène	17	5 307	3,2	15	5 379	2,8	-12%
Cortailod	8	4 705	1,7	9	4 707	1,9	13%
Le Landeron	3	4 673	0,6	3	4 680	0,6	0%
Saint-Blaise	6	3 277	1,8	4	3 284	1,2	-33%
Hauterive (NE)	6	2 629	2,3	0	2 692	0,0	-100%
Cressier (NE)	0	1 888	0,0	3	1 888	1,6	—
Cornaux	0	1 602	0,0	0	1 635	0,0	0%
Rochefort	0	1 312	0,0	0	1 313	0,0	0%
Les Ponts-de-Martel	0	1 240	0,0	2	1 239	1,6	—
La Sagne	0	1 058	0,0	0	1 069	0,0	0%
Lignières	0	968	0,0	0	1 006	0,0	0%
Les Verrières	4	639	6,3	1	652	1,5	-75%
La Brévine	0	613	0,0	0	606	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	480	0,0	0	491	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	513	0,0	0	489	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	4	316	12,7	3	325	9,2	-25%
Brot-Plamboz	3	283	10,6	0	282	0,0	-100%
Enges	0	264	0,0	1	270	3,7	—
Les Planchettes	0	214	0,0	1	213	4,7	—

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 772	248	63	464	72	1 464	460	0	1
Loi sur les stupéfiants (LStup)	624	42	3	139	10	362	68	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	354	14	1	95	7	206	31	0	0

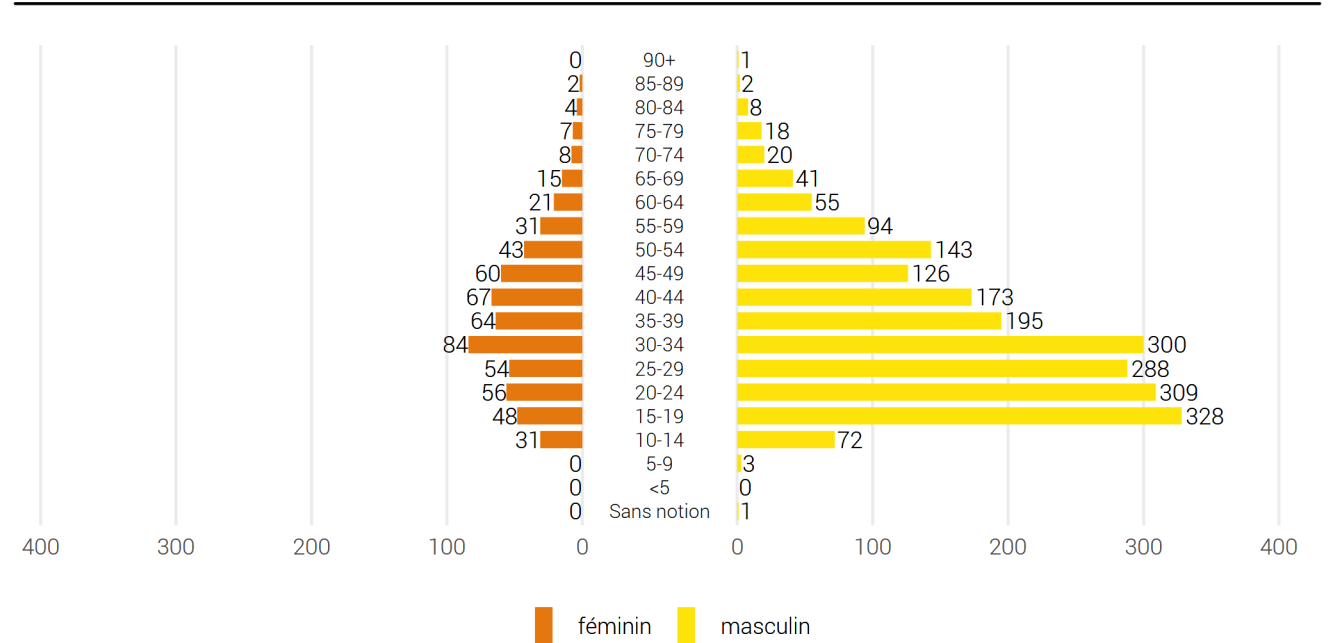
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe



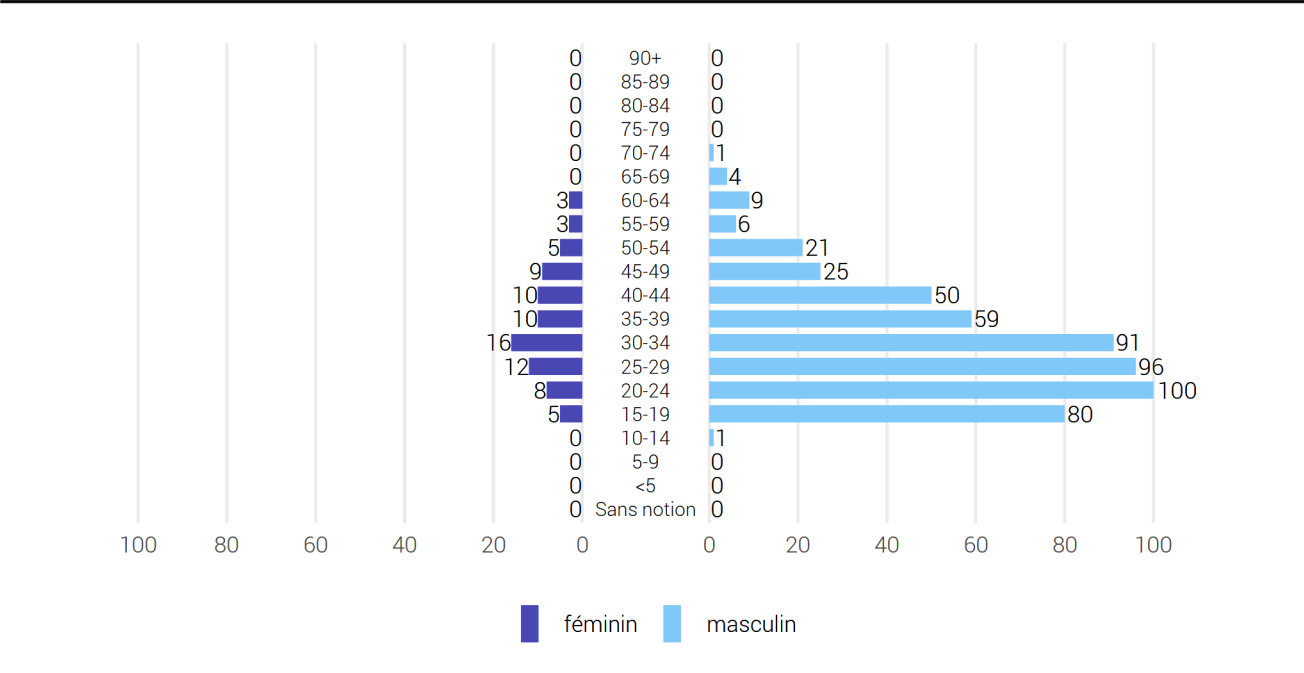
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11

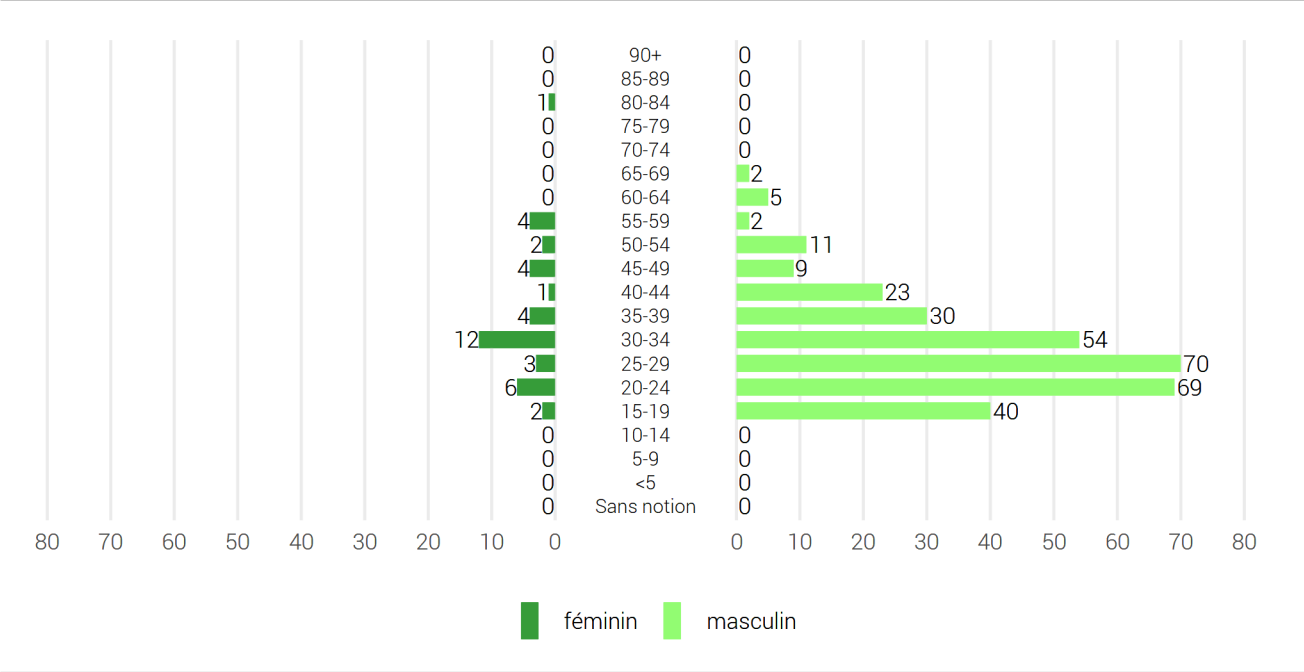


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12

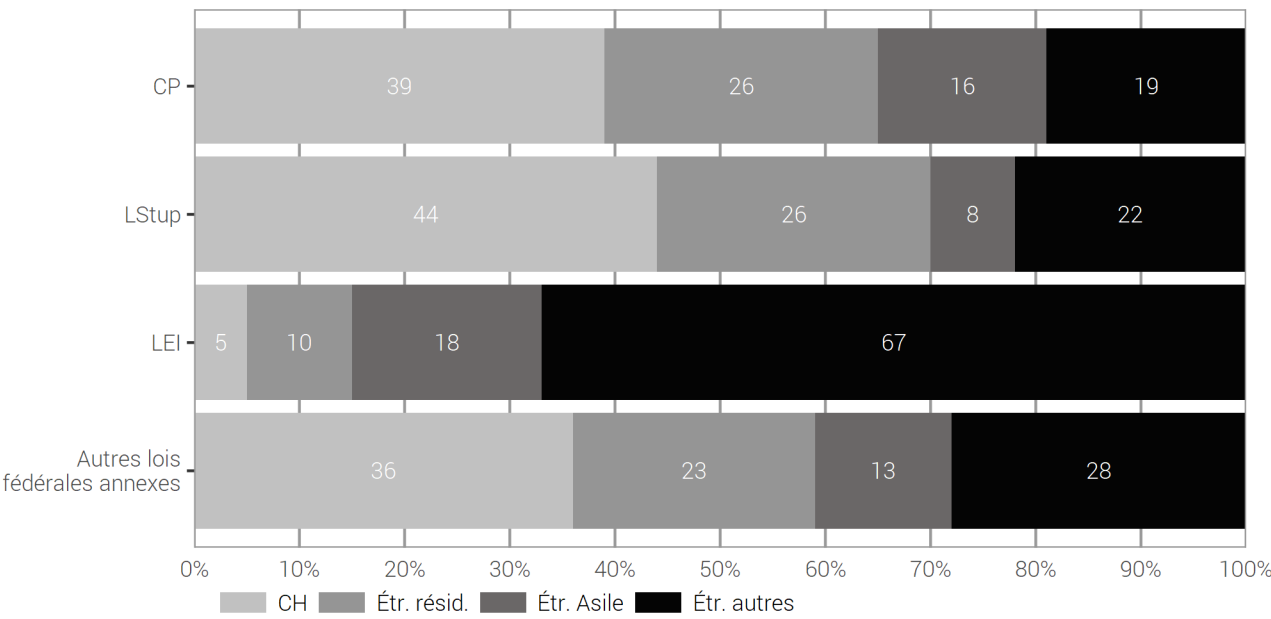


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- Autorisation de séjour (livret B)
- Autorisation d'établissement (livret C)
- Autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Personnes admises à titre provisoire (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- Autorisation de courte durée (livret L)
- Autorisation frontalière (livret G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce: activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement (déboutés et tenus de quitter le pays)
- Présents illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	2 772	1 814	434	524
Suisse	1 083	1 083	–	–
Total étrangers	1 689	731	434	524
Algérie	293	8	167	118
France	218	103	0	115
Portugal	201	190	0	11
Maroc	175	18	108	49
Italie	87	80	0	7
Roumanie	67	14	0	53
Géorgie	67	0	43	24
Tunisie	46	8	20	18
Espagne	43	28	0	15
Türkiye	38	27	3	8
Kosovo	31	26	1	4
Congo (Kinshasa)	26	21	3	2
Libye	25	0	13	12
Serbie	20	9	6	5
Ukraine	20	1	18	1
Afghanistan	20	4	12	4
Cameroun	19	17	0	2
Érythrée	18	12	6	0
Syrie	18	13	5	0
Angola	17	12	1	4
Allemagne	14	9	0	5
Somalie	14	8	5	1
Irak	14	9	4	1
Côte d'Ivoire	11	8	0	3
Brésil	11	10	0	1
Chine	10	2	1	7
Autres nationalités	166	94	18	54

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	624	438	52	134
Suisse	275	275	–	–
Total étrangers	349	163	52	134
France	69	27	0	42
Algérie	65	1	20	44
Portugal	38	32	0	6
Italie	27	26	0	1
Espagne	26	19	0	7
Maroc	24	3	14	7
Autres nationalités	100	55	18	27

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	354	52	64	238
Suisse	17	17	–	–
Total étrangers	337	35	64	238
Algérie	119	0	27	92
Maroc	56	1	24	31
Türkiye	16	4	1	11
Tunisie	14	1	3	10
France	13	3	0	10
Libye	10	0	1	9
Autres nationalités	109	26	8	75

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	147	64	32	18	37	13	311
Suisses	71	30	18	6	17	8	150
Étrangers	76	34	14	12	20	5	161
résidents	38	18	6	4	10	3	79
relevant de l'asile	31	9	6	4	8	1	59
autres	7	7	2	4	2	1	23
Total adultes	1 294	531	295	119	158	63	2 460
Suisses	516	200	103	43	46	25	933
Étrangers	778	331	192	76	112	38	1 527
résidents	348	138	81	33	42	10	652
relevant de l'asile	160	97	43	23	38	14	375
autres	270	96	68	20	32	14	500

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	30	12	2	0	1	0	45
Suisses	14	7	0	0	0	0	21
Étrangers	16	5	2	0	1	0	24
résidents	7	1	1	0	0	0	9
relevant de l'asile	3	2	0	0	1	0	6
autres	6	2	1	0	0	0	9
Total adultes	317	160	64	16	21	1	579
Suisses	137	64	36	5	11	1	254
Étrangers	180	96	28	11	10	0	325
résidents	96	32	14	7	5	0	154
relevant de l'asile	27	16	1	0	2	0	46
autres	57	48	13	4	3	0	125

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	11	4	0	0	0	0	15
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	11	4	0	0	0	0	15
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	4	1	0	0	0	0	5
autres	7	3	0	0	0	0	10
Total adultes	225	69	25	11	9	0	339
Suisses	14	2	1	0	0	0	17
Étrangers	211	67	24	11	9	0	322
résidents	30	3	2	0	0	0	35
relevant de l'asile	41	5	3	5	5	0	59
autres	140	59	19	6	4	0	228

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 356	785	194	58	80	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

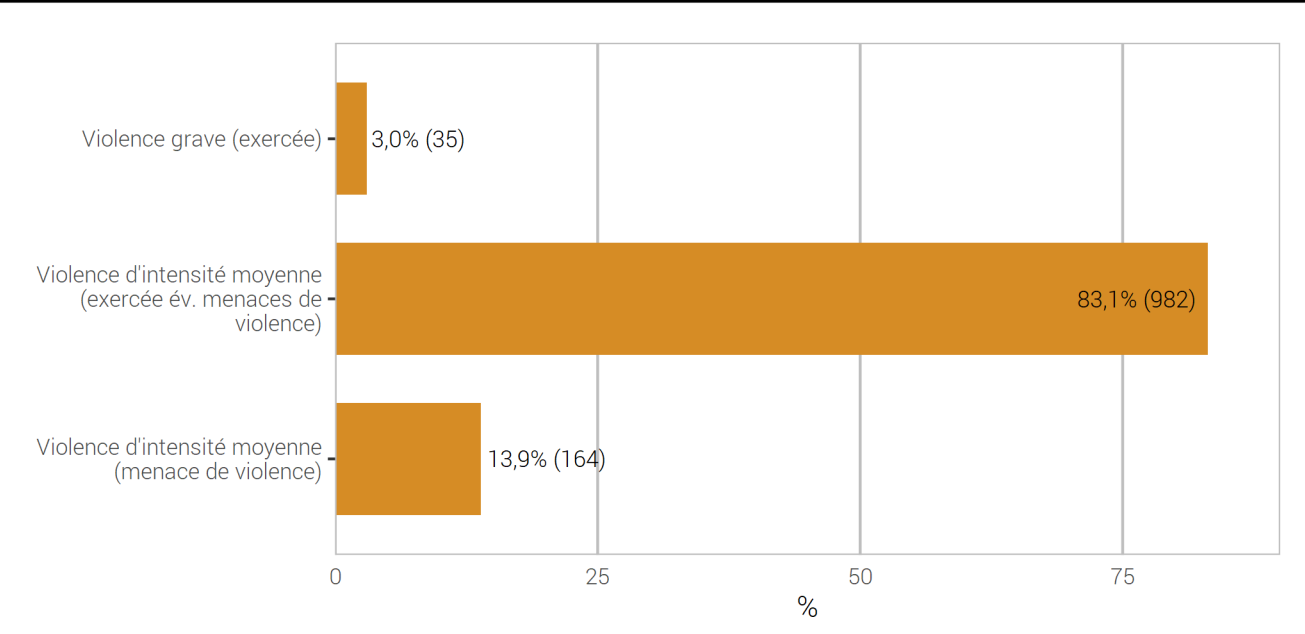
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par «infraction de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	1 147	86,5%	1 181	86,9%	3%
Total violence grave (exercée)	41	92,7%	35	94,3%	-15%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	2	100,0%	1	100,0%	-50%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	0	–	-100%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	100,0%	0	–	-100%
autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	100,0%	9	88,9%	80%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	3	100,0%	50%
avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	1	100,0%	0%
avec violence physique	2	100,0%	4	75,0%	100%
autre instrument	0	–	1	100,0%	–
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	1	100,0%	0	–	-100%
Viol (art. 190)	31	90,3%	25	96,0%	-19%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	962	90,0%	982	89,8%	2%
Lésions corporelles simples (art. 123)	181	89,0%	162	88,9%	-10%
Voies de fait (art. 126)	440	93,0%	498	92,0%	13%
Participation à rixe (art. 133) ¹	30	100,0%	27	100,0%	-10%
<i>Nombre d'affaires</i>	8	–	6	–	-25%
Participation à agression (art. 134) ¹	68	89,7%	51	98,0%	-25%
<i>Nombre d'affaires</i>	22	–	17	–	-23%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	73	65,8%	71	57,7%	-3%
Contrainte (art. 181)	55	85,5%	71	93,0%	29%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	11	90,9%	5	100,0%	-55%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	1	100,0%	–
Contrainte sexuelle (art. 189)	31	93,5%	22	90,9%	-29%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	73	97,3%	74	94,6%	1%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	144	61,1%	164	67,7%	14%
Menaces (art. 180)	93	84,9%	114	85,1%	23%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	51	17,6%	50	28,0%	-2%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

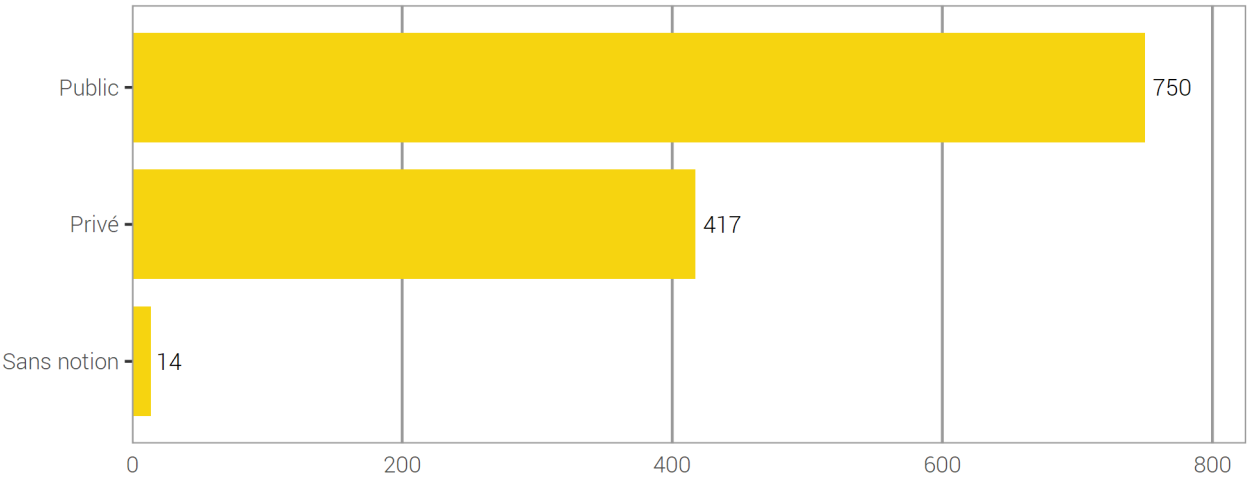
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

G 15



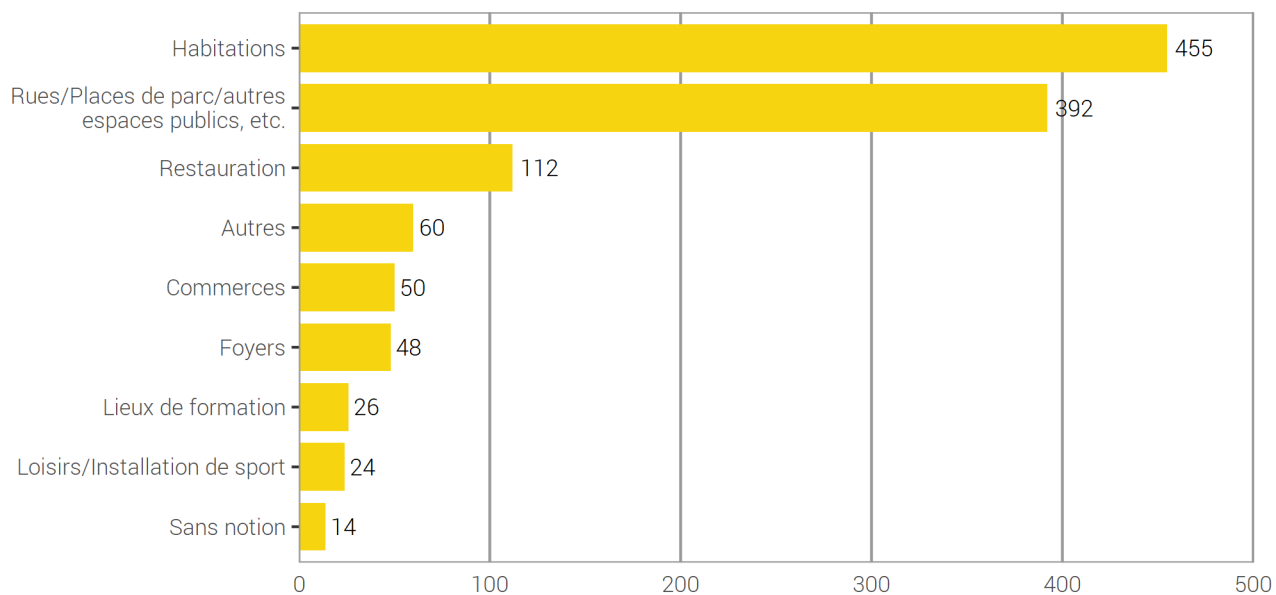
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

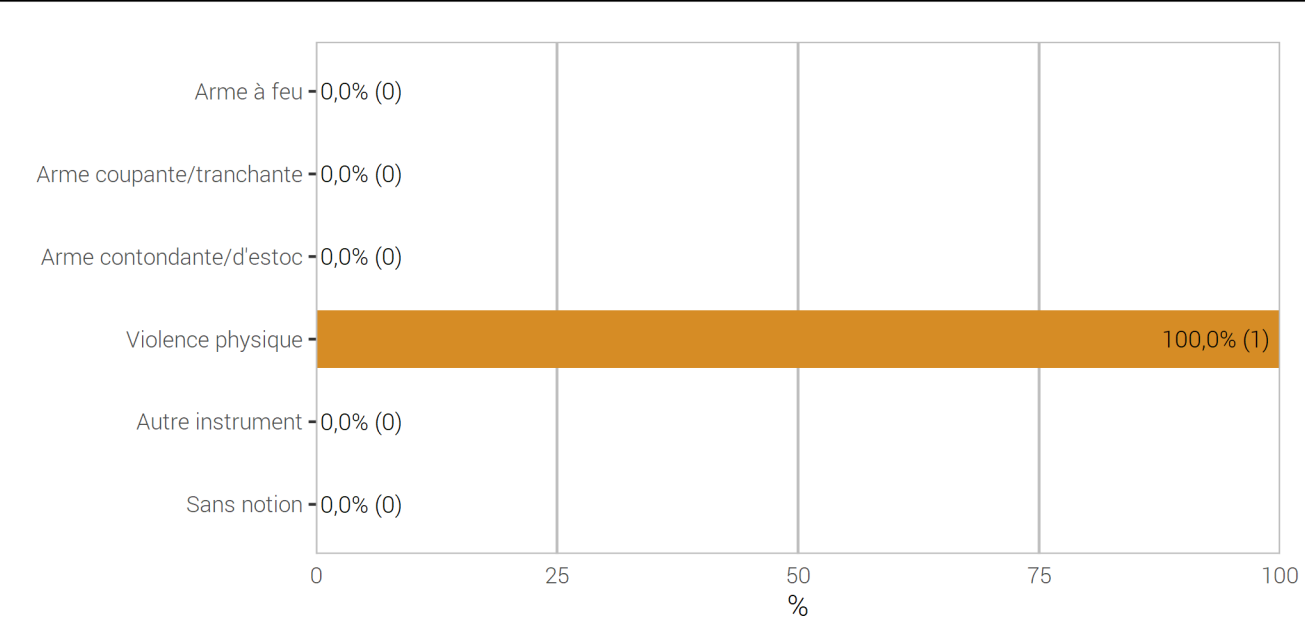
© OFS 2024

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111–113/116) selon l'instrument

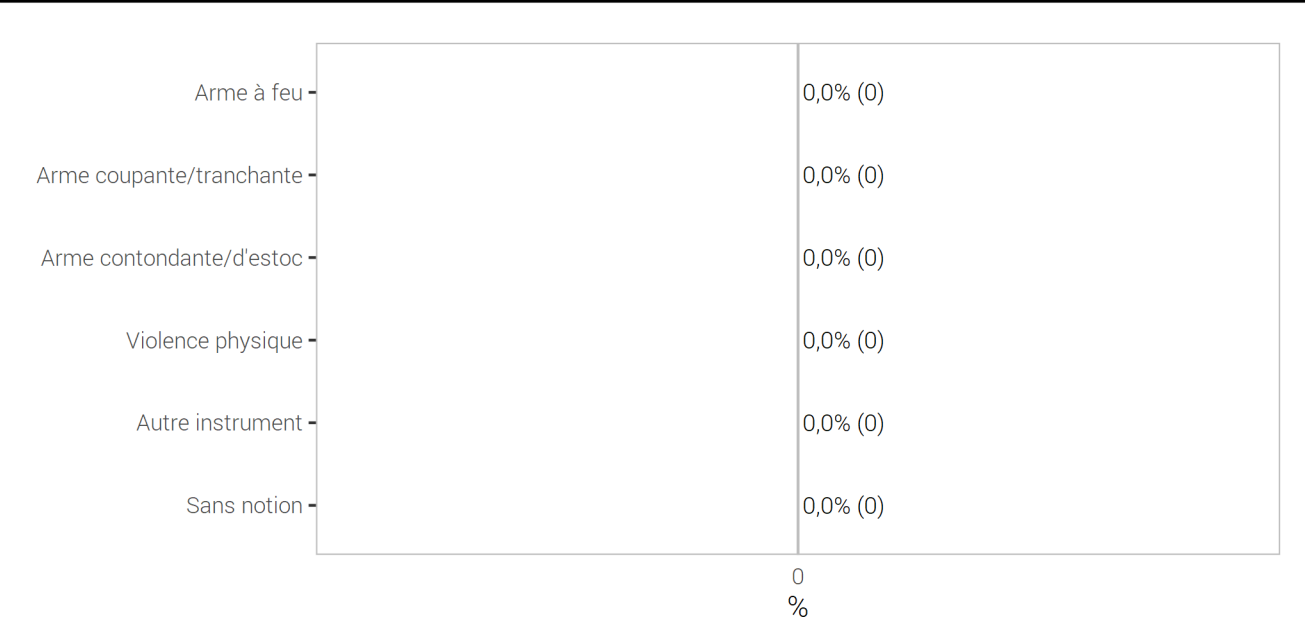
G 17



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

Homicides tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 18

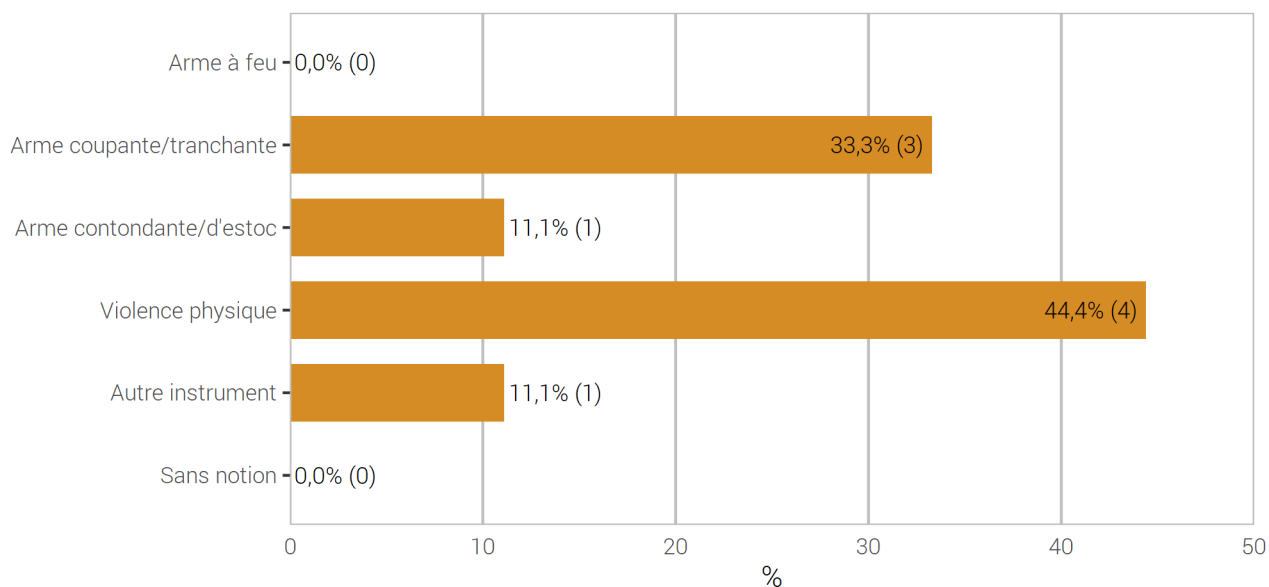


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	869	128	145	595	683	452	283
Total violence grave (exercée)	34	3	7	24	33	22	15
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	0	1	7	7	5	5
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	3	2	2
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
avec violence physique	3	0	1	2	3	3	3
autre instrument	1	0	0	1	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	25	3	6	16	25	17	10
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	761	120	129	511	590	392	247
Lésions corporelles simples (art. 123)	147	18	34	94	121	83	51
Voies de fait (art. 126)	418	54	57	307	304	213	152
Participation à rixe (art. 133)	27	16	3	8	23	21	15
Participation à agression (art. 134)	41	33	8	0	28	16	14
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	55	21	23	11	48	38	13
Contrainte (art. 181)	77	6	9	62	61	26	23
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	5	0	1	4	5	4	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	20	1	4	15	18	11	8
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	68	4	12	52	60	35	7
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	135	16	22	97	113	75	51
Menaces (art. 180)	113	9	16	88	93	62	44
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	22	7	6	9	20	13	7

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

	Total	Age			Sexe		
		<18	18-24	>24	M	F	Pers. mor.
Total violence	1 033	173	139	708	596	424	13
Total violence grave (exercée)	35	8	3	24	4	31	0
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	0	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	9	0	0	9	4	5	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	2	1	0
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
avec violence physique	4	0	0	4	1	3	0
autre instrument	1	0	0	1	0	1	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	25	8	3	14	0	25	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	875	151	111	604	499	367	9
Lésions corporelles simples (art. 123)	157	21	24	112	96	61	0
Voies de fait (art. 126)	480	91	65	324	256	224	0
Participation à rixe (art. 133)	18	9	2	7	15	3	0
Participation à agression (art. 134)	21	10	2	9	15	6	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	70	17	7	45	59	10	1
Contrainte (art. 181)	73	9	6	57	28	44	1
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	5	1	1	3	0	5	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	1	0	1	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	20	5	5	10	2	18	0
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	82	0	3	72	54	21	7
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	183	24	34	121	114	65	4
Menaces (art. 180)	132	15	20	96	75	56	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	51	9	14	25	39	9	3

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

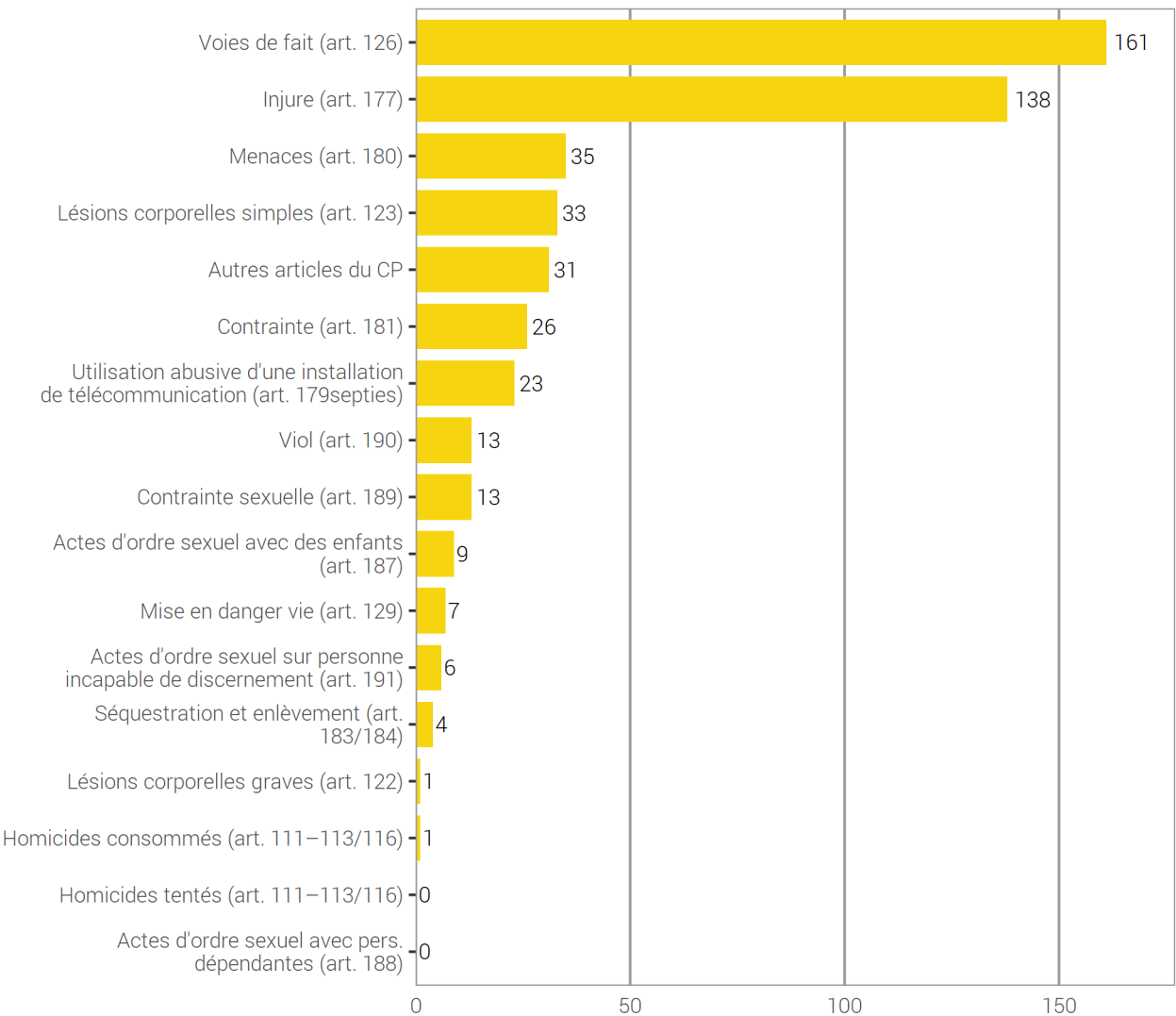
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2022	2023	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	522	501	-4%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	1	-50%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	0	-100%
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	1	0%
Lésions corporelles simples (art. 123)	49	33	-33%
Voies de fait (art. 126)	165	161	-2%
Mise en danger vie (art. 129)	1	7	600%
Injure (art. 177)	147	138	-6%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	25	23	-8%
Menaces (art. 180)	26	35	35%
Contrainte (art. 181)	26	26	0%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	9	4	-56%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	17	9	-47%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	10	13	30%
Viol (art. 190)	18	13	-28%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	2	6	200%
Autres articles du CP ²	22	31	41%

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

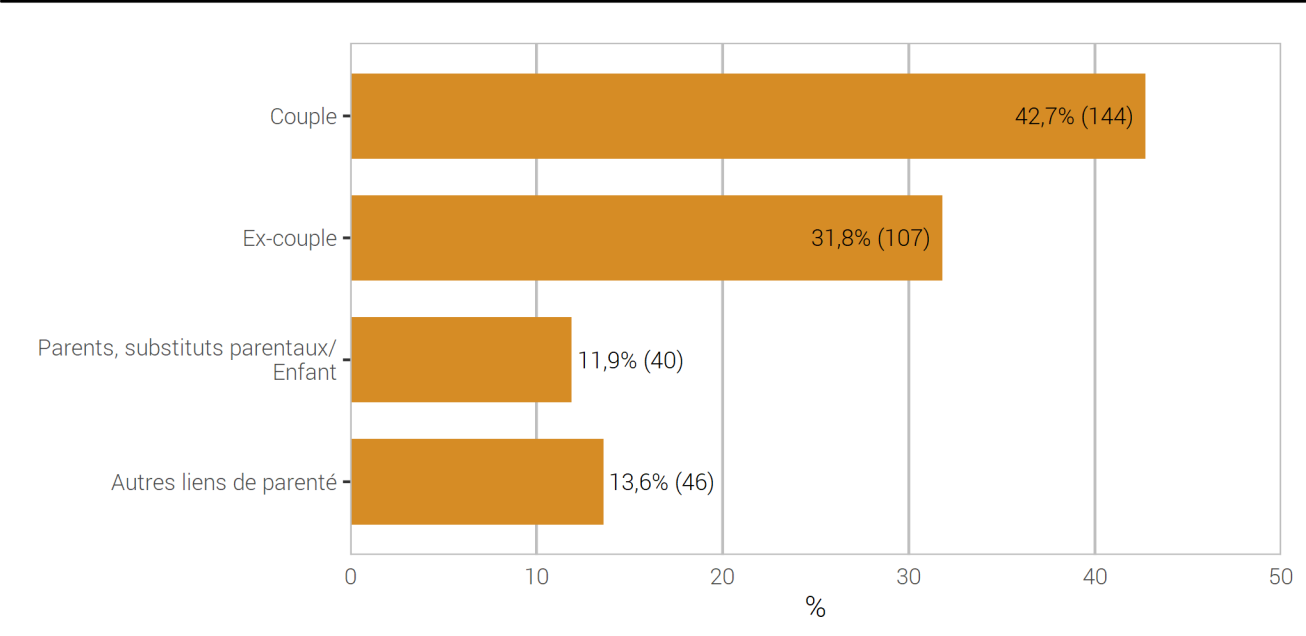
© OFS 2024

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue G 21

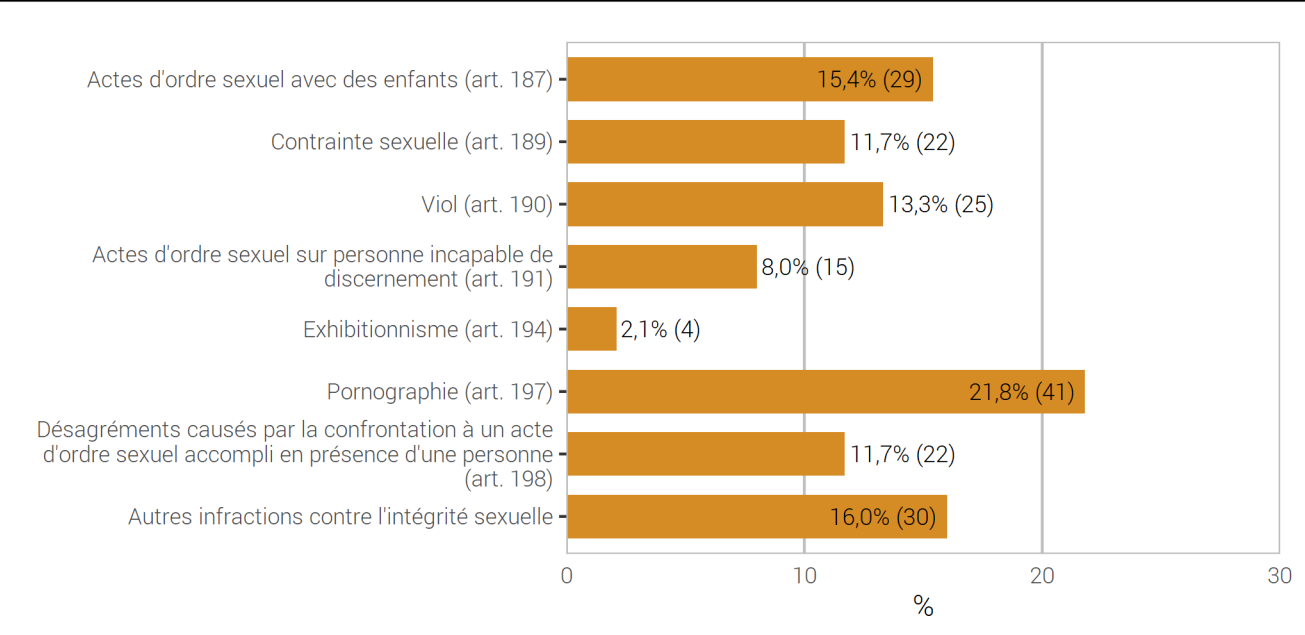


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

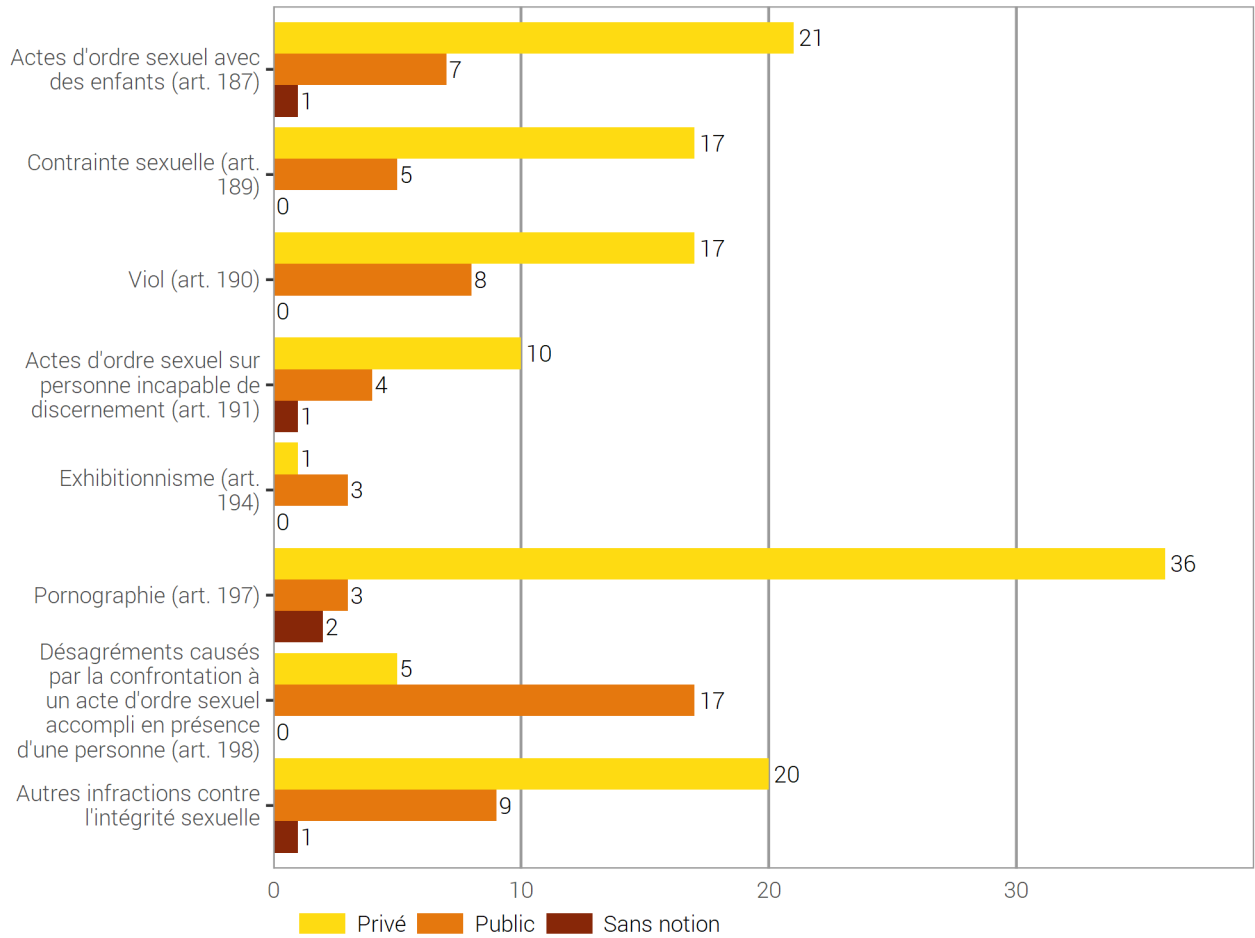
	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	219	88,1%	188	90,4%	-14%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	58	87,9%	29	86,2%	-50%
Contrainte sexuelle (art. 189)	31	93,5%	22	90,9%	-29%
Viol (art. 190)	31	90,3%	25	96,0%	-19%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	10	100,0%	15	100,0%	50%
Exhibitionnisme (art. 194)	9	88,9%	4	100,0%	-56%
Pornographie (art. 197)	37	89,2%	41	87,8%	11%
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198)	32	81,3%	22	77,3%	-31%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	11	72,7%	30	96,7%	173%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

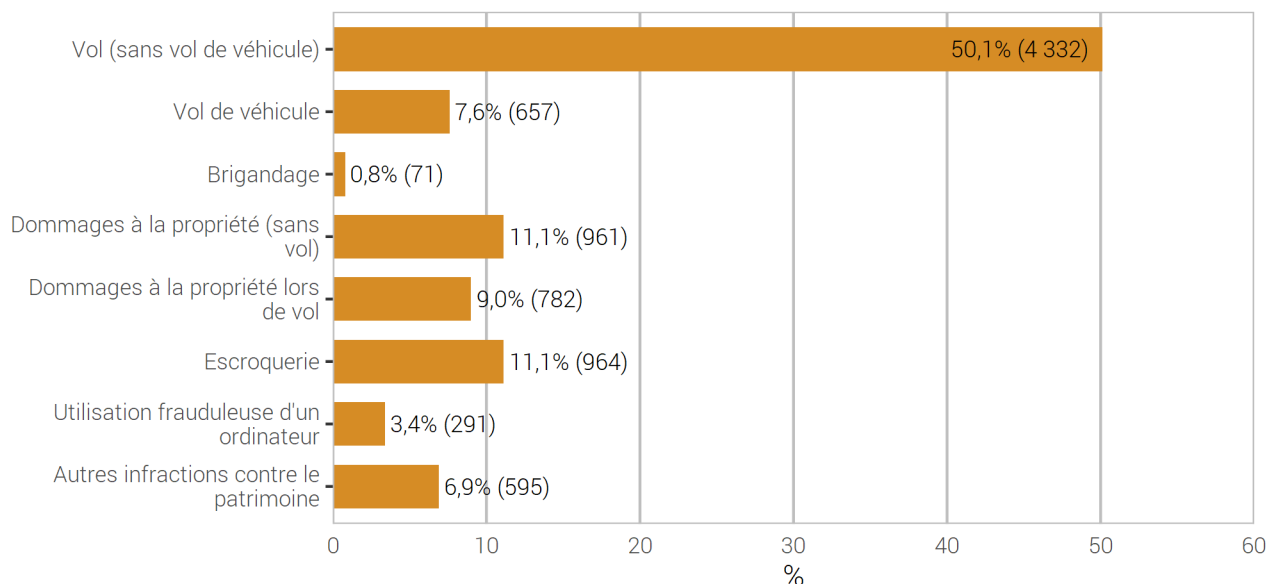
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	7 930	32,9%	8 653	31,7%	9%
Appropriation illégitime (art. 137)	223	19,7%	198	20,7%	-11%
Abus de confiance (art. 138)	71	91,5%	92	90,2%	30%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	4 035	33,5%	4 332	34,2%	7%
Vol de véhicule (art. 139)	584	9,9%	657	11,7%	13%
Brigandage (art. 140)	73	65,8%	71	57,7%	-3%
Soustraction de chose (art. 141)	2	50,0%	3	33,3%	50%
Soustraction de données (art. 143)	19	5,3%	30	16,7%	58%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	20	25,0%	21	38,1%	5%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	865	27,7%	961	27,3%	11%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	881	34,2%	782	33,4%	-11%
Escroquerie (art. 146)	651	28,7%	964	16,1%	48%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	220	36,4%	291	41,9%	32%
Filouterie d'auberge (art. 149)	9	77,8%	10	50,0%	11%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	8	75,0%	8	75,0%	0%
Extorsion et chantage (art. 156)	51	17,6%	50	28,0%	-2%
Gestion déloyale (art. 158)	10	90,0%	4	100,0%	-60%
Détournement de salaire (art. 159)	7	100,0%	5	100,0%	-29%
Recel (art. 160)	106	98,1%	119	99,2%	12%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	44	100,0%	10	100,0%	-77%
Autres infractions contre le patrimoine	45	82,2%	44	93,2%	-2%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

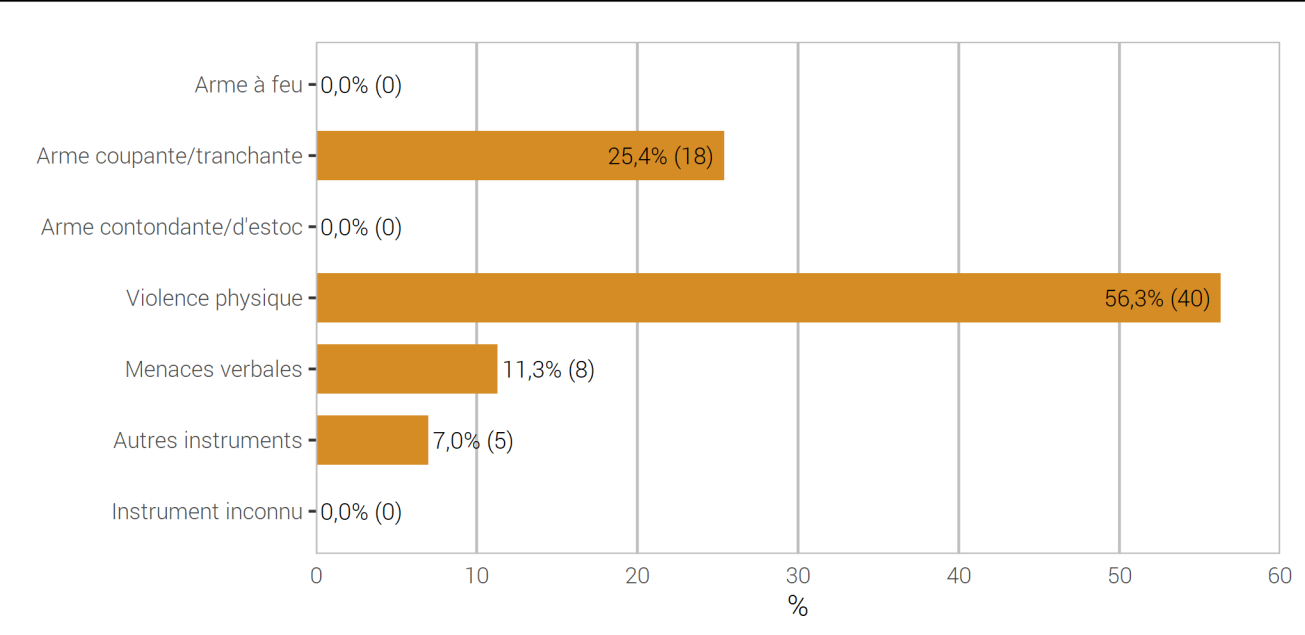
© OFS 2024

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	73	65,8%	71	57,7%	-3%
Arme à feu	2	100,0%	0	–	-100%
Arme coupante/tranchante	18	72,2%	18	61,1%	0%
Arme contondante/d'estoc	5	60,0%	0	–	-100%
Violence physique	34	61,8%	40	52,5%	18%
Menaces verbales	11	63,6%	8	62,5%	-27%
Autres instruments	3	66,7%	5	80,0%	67%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

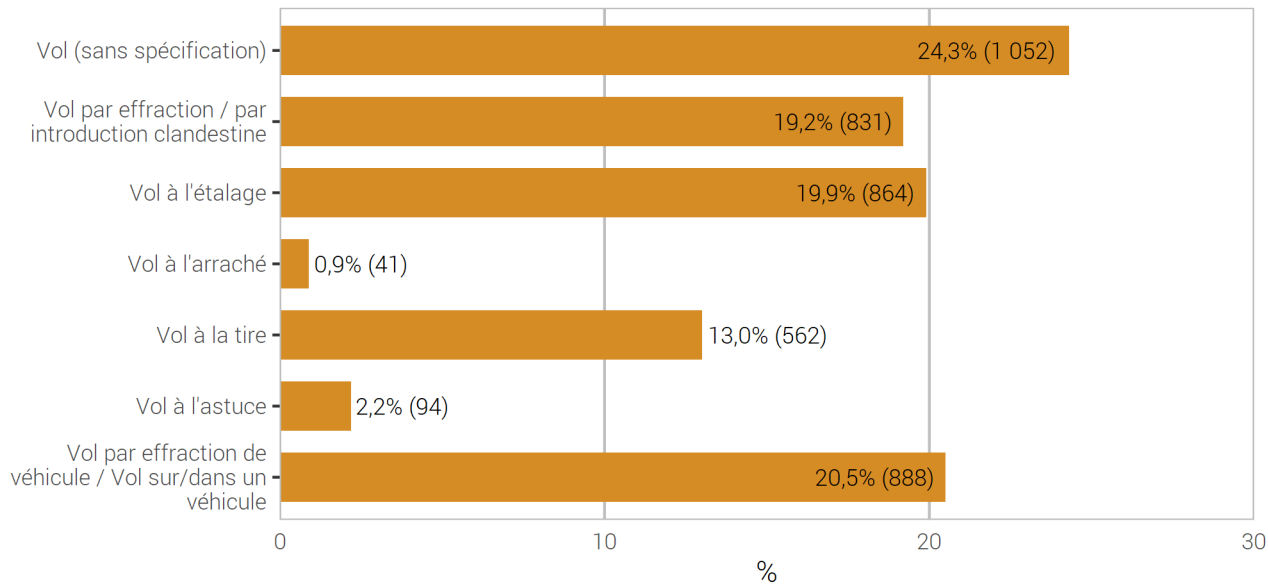
© OFS 2024

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 035	33,5%	4 332	34,2%	7%
Vol (sans spécification)	984	19,1%	1 052	16,8%	7%
Vol par effraction	615	30,7%	530	29,2%	-14%
Vol par introduction clandestine	359	33,4%	301	27,6%	-16%
Vol à l'étalage	745	83,1%	864	88,3%	16%
Vol à l'arraché	61	21,3%	41	14,6%	-33%
Vol à la tire	446	9,9%	562	8,9%	26%
Vol à l'astuce	99	34,3%	94	37,2%	-5%
Vol par effraction de véhicule	198	31,8%	176	30,7%	-11%
Vol sur/dans un véhicule ³	528	15,5%	712	22,2%	35%

³Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3 Vol par effraction selon l’endroit

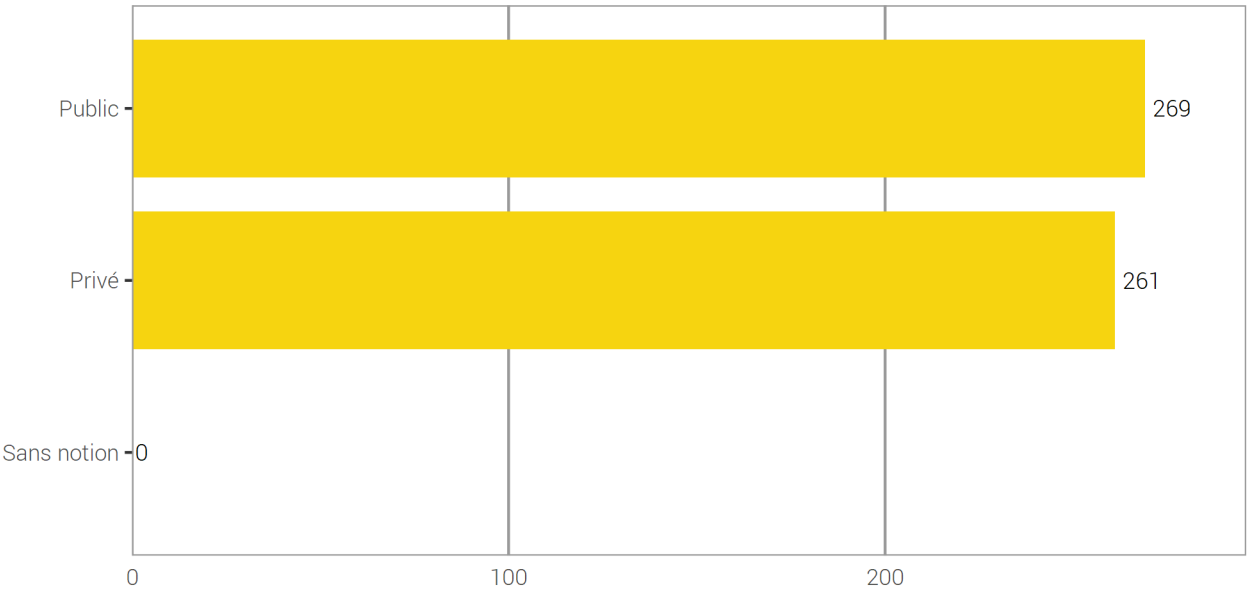
L’espace privé est défini par les «quatre murs», c’est-à-dire les endroits privés non accessibles à d’autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l’escalier ou la buanderie commune d’un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l’endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

G 27



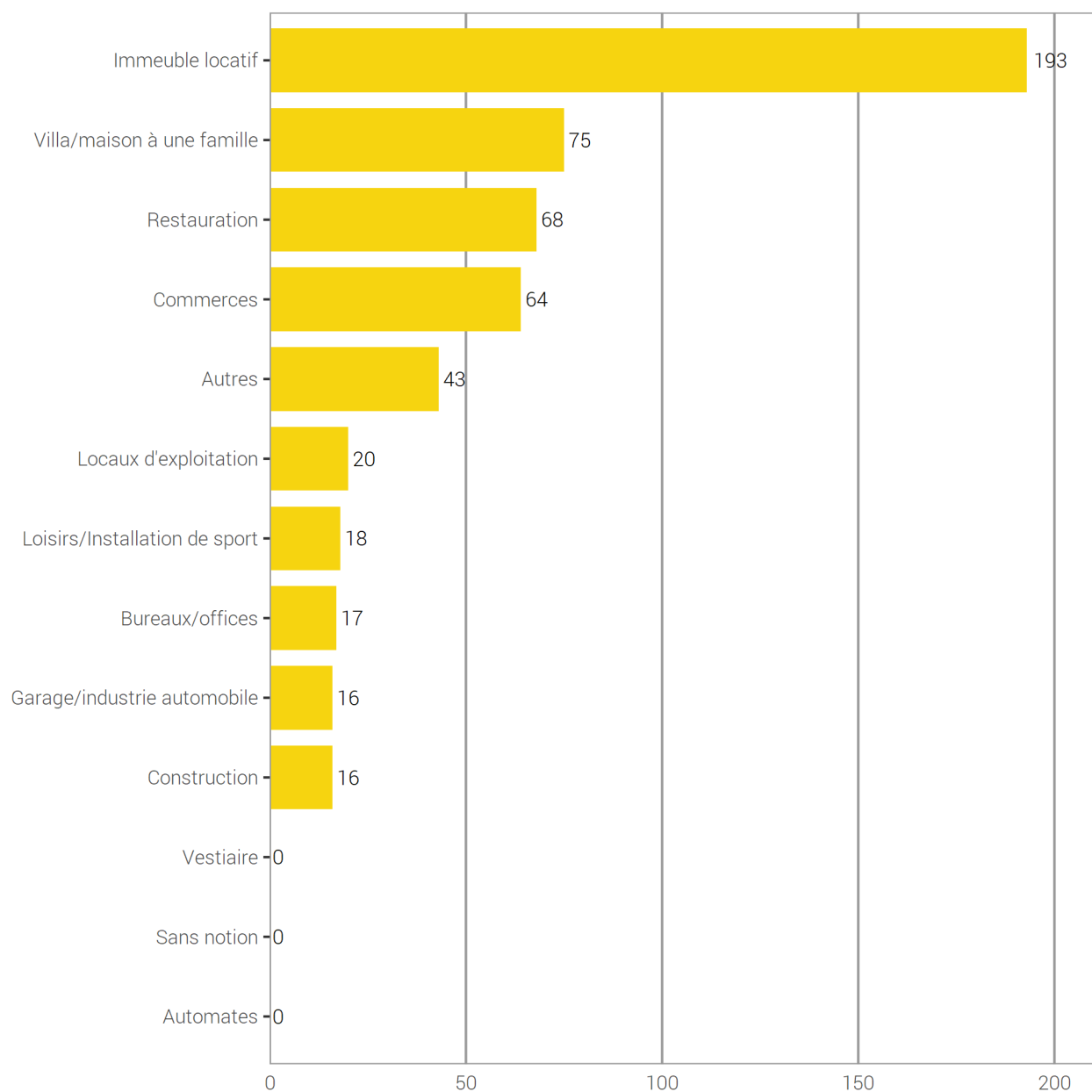
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

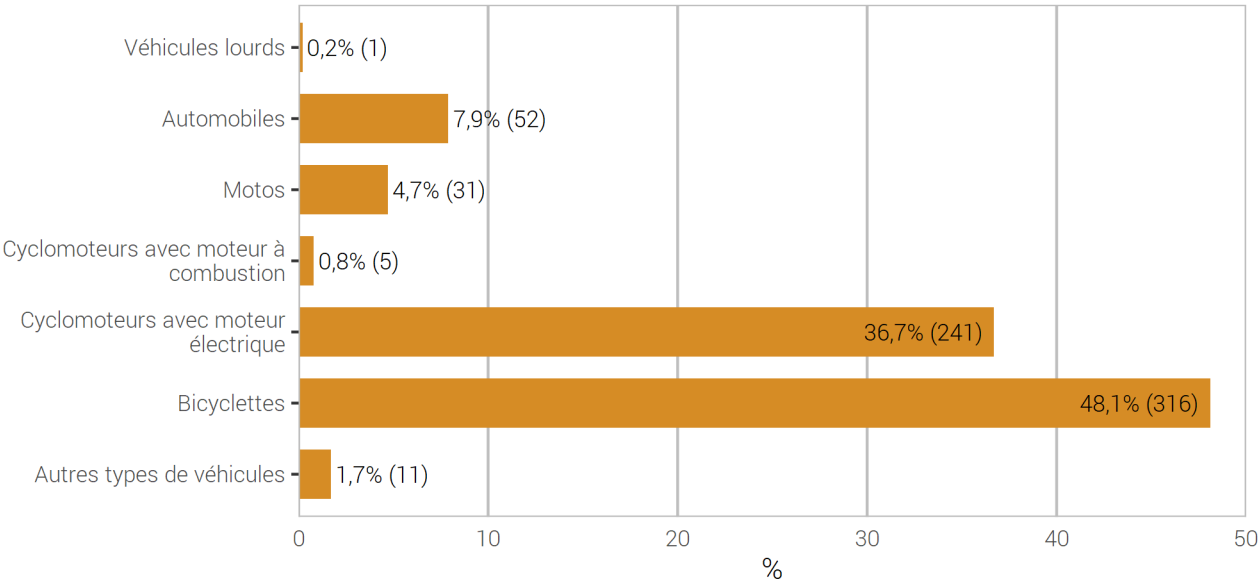
© OFS 2024

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	584	9,9%	657	11,7%	13%
Véhicules lourds	0	–	1	0,0%	–
Automobiles	21	42,9%	52	55,8%	148%
Motos	30	26,7%	31	6,5%	3%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	10	0,0%	5	20,0%	-50%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	200	7,5%	241	7,5%	21%
Bicyclettes	315	7,6%	316	7,6%	0%
Autres types de véhicules	8	25,0%	11	27,3%	38%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

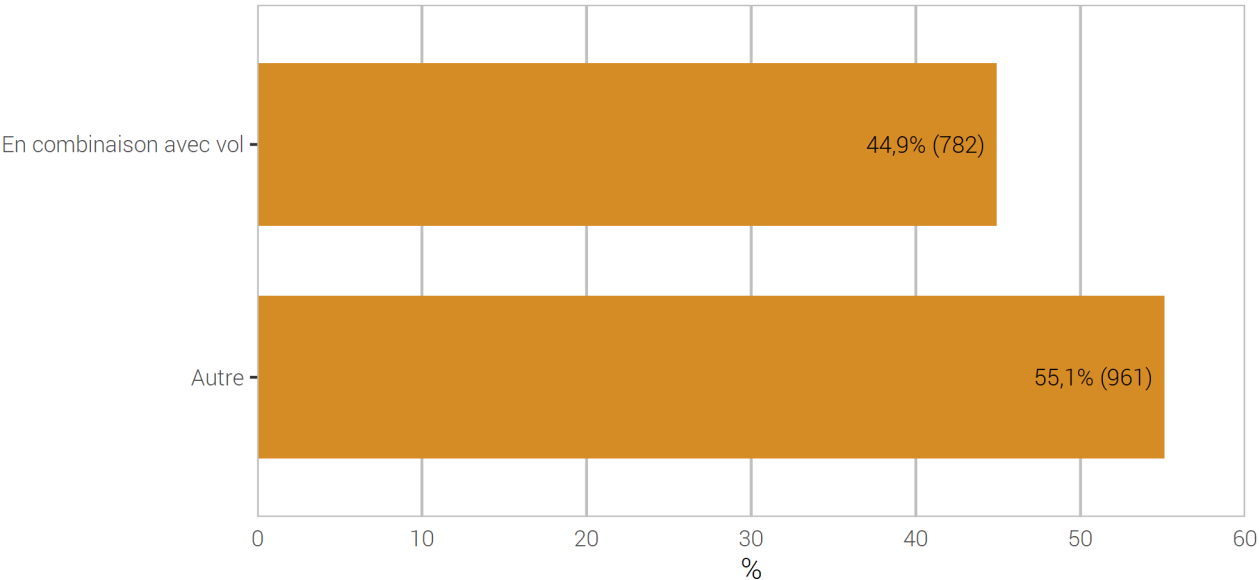
© OFS 2024

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

NA

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	1 746	31,0%	1 743	30,0%	0%
En combinaison avec vol	881	34,2%	782	33,4%	-11%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	865	27,7%	961	27,3%	11%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

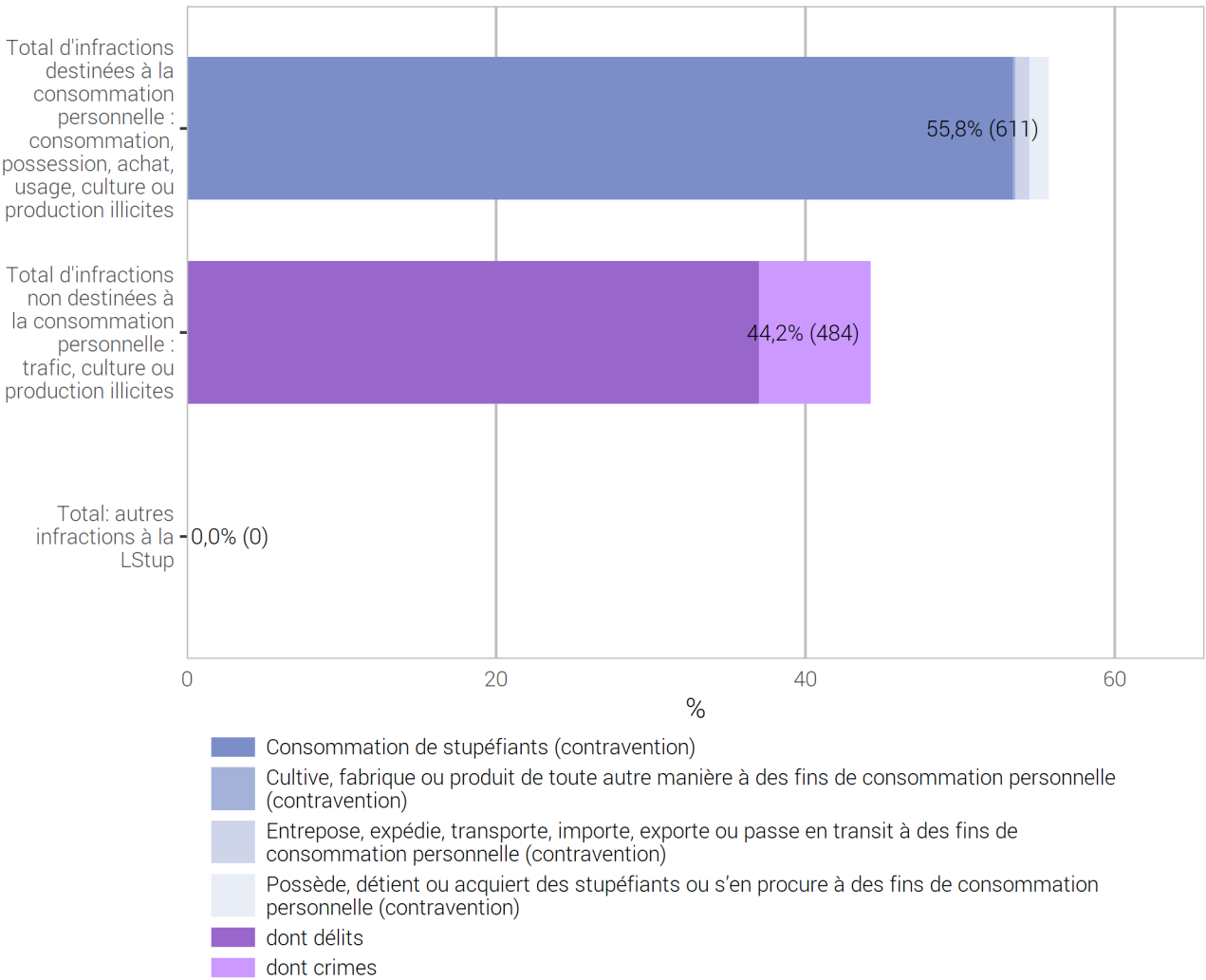
© OFS 2024

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2022		2023		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	1 237	99,8%	1 095	99,9%	-11%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	748	100,0%	611	100,0%	-18%
Consommation de stupéfiants	697	100,0%	585	100,0%	-16%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	1	100,0%	2	100,0%	100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	10	100,0%	10	100,0%	0%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	40	100,0%	14	100,0%	-65%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	489	99,4%	484	99,8%	-1%
dont délits	419	99,3%	405	100,0%	-3%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	14	100,0%	10	100,0%	-29%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	73	97,3%	56	100,0%	-23%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	64	100,0%	65	100,0%	2%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	263	99,6%	273	100,0%	4%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	1	100,0%	0	—	-100%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
dont crimes	70	100,0%	79	98,7%	13%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	3	100,0%	0	—	-100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	6	100,0%	9	88,9%	50%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	48	100,0%	53	100,0%	10%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	13	100,0%	17	100,0%	31%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	—	0	—	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	—	0	—	0%
Autres contraventions	0	—	0	—	0%
Autres délits	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

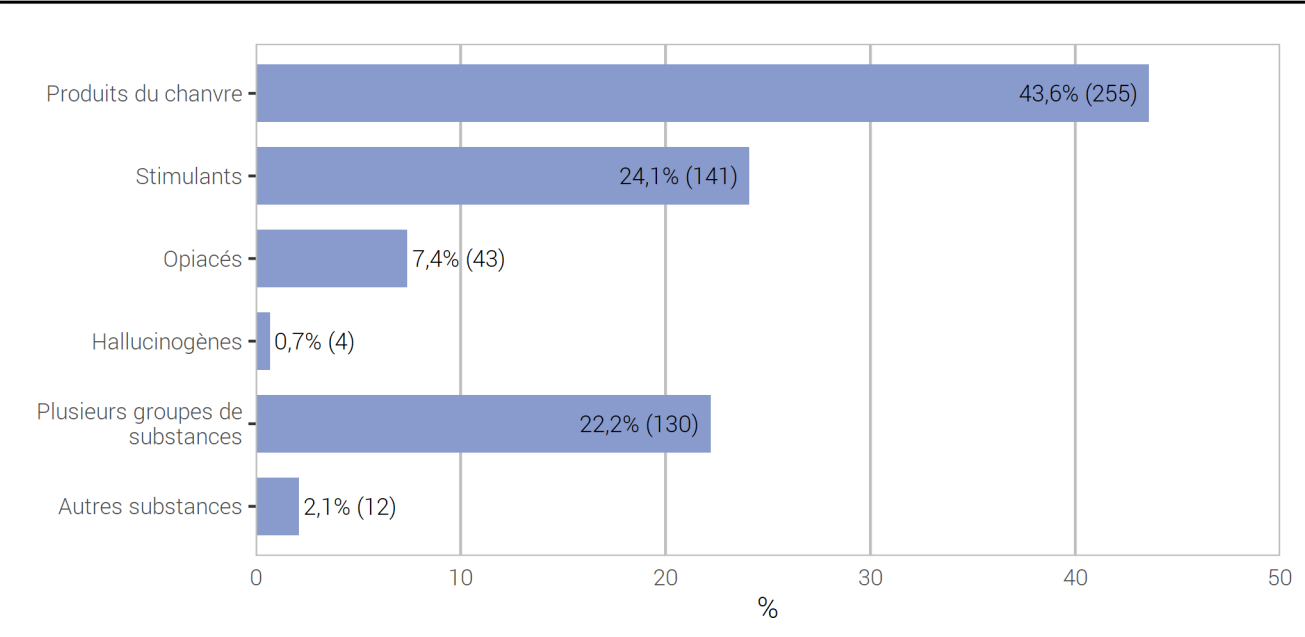
© OFS 2024

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donnée de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances G 34

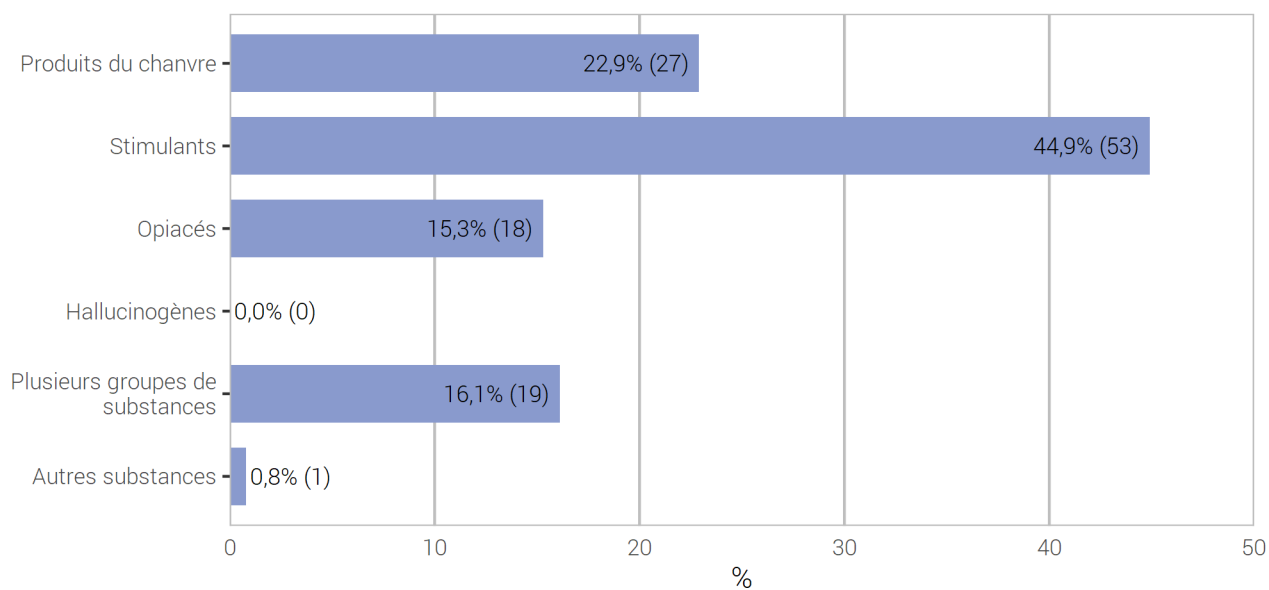


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023 © OFS 2024

3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	199	0	1	18	11	28	34	54	32	15	6	0
Étrangers	244	0	0	19	22	45	38	77	34	6	3	0
résidents	123	0	0	7	6	18	20	41	23	5	3	0
relevant de l'asile	42	0	0	5	8	11	5	9	4	0	0	0
autres	79	0	0	7	8	16	13	27	7	1	0	0
Suissesses	42	0	0	1	0	4	10	13	9	4	1	0
Étrangères	23	0	0	1	2	3	2	5	8	1	1	0
résidents	21	0	0	1	1	3	2	5	7	1	1	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 29

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	43	0	0	2	4	6	8	7	7	5	4	0
Étrangers	44	0	0	3	2	7	5	16	7	3	1	0
résidents	21	0	0	1	0	3	3	5	6	2	1	0
relevant de l'asile	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
autres	21	0	0	1	1	4	2	11	1	1	0	0
Suissesses	11	0	0	0	0	1	2	4	3	0	1	0
Étrangères	9	0	0	1	0	1	1	1	1	2	2	0
résidents	6	0	0	1	0	1	1	0	0	2	1	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	42	1	2	0	0	0	45
Suisses	20	1	0	0	0	0	21
Étrangers	22	0	2	0	0	0	24
résidents	8	0	1	0	0	0	9
relevant de l'asile	5	0	1	0	0	0	6
autres	9	0	0	0	0	0	9
Total adultes	493	62	17	4	3	0	579
Suisses	217	28	6	1	2	0	254
Étrangers	276	34	11	3	1	0	325
résidents	133	14	4	2	1	0	154
relevant de l'asile	38	5	2	1	0	0	46
autres	105	15	5	0	0	0	125

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

				T 31
	2022	2023	Différence	
Total décès dus à la drogue	2	0	-100%	
Hommes	2	0	-100%	
Femmes	0	0	0%	
Adultes	2	0	-100%	
Mineurs	0	0	0%	
Suisses	1	0	-100%	
Étrangers	1	0	-100%	

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	4	—	—	—	—
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	3	—	—	—	148
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	7	—	—	—	191
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	4	—	0,296	—	30
Haschisch	97	26	8,091	—	—
Huile de haschisch	0	—	—	—	—
Marijuana	76	33	21,729	—	—
Cannabinoïdes de synthèse	1	—	0,02	—	—
Stimulants					
Amphétamine	10	573	0,547	—	—
Crack	0	—	—	—	—
Ecstasy	16	133	0,028	—	—
Khat	0	—	—	—	—
Feuilles de coca	0	—	—	—	—
Cocaïne	64	—	4,186	—	—
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	15	22	0,048	—	—
Méphédron	0	—	—	—	—
MDPV	0	—	—	—	—
Opiacés					
Héroïne	51	4	0,634	—	—
Morphine-/héroïne-base	0	—	—	—	—
Opium	0	—	—	—	—
Méthadone	3	7	—	—	—
Autres produits de substitution	0	—	—	—	—
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	9	1	3,62	—	—
LSD	2	4	—	—	—
Mescaline	0	—	—	—	—
Autres hallucinogènes	0	—	—	—	—
Autres substances					
GHB/GBL	3	2	—	100	—
Autres substances stupéifiantes	8	125	0,317	—	—
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	—	—	—	—
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	27	604	—	—	—
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	0	—	—	—	—
Substances de coupage	0	—	—	—	—
Substance pas encore connue	0	—	—	—	—

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

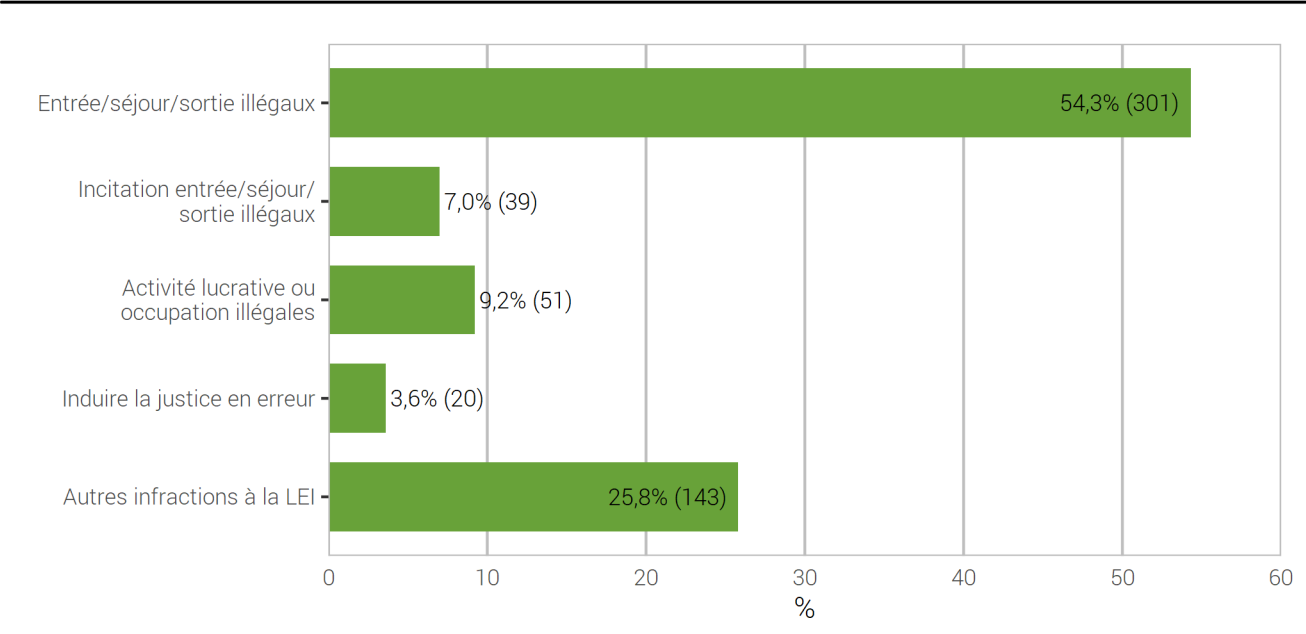
© OFS 2024

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	491	100,0%	554	99,6%	13%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	286	100,0%	301	100,0%	5%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	14	100,0%	30	100,0%	114%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	271	100,0%	266	100,0%	-2%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	1	100,0%	5	100,0%	400%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	44	100,0%	39	97,4%	-11%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	42	100,0%	37	97,3%	-12%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	1	100,0%	1	100,0%	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	28	100,0%	51	98,0%	82%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	22	100,0%	41	100,0%	86%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	2	100,0%	4	100,0%	100%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	4	100,0%	6	83,3%	50%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Total induire la justice en erreur	4	100,0%	20	100,0%	400%
Induire la justice en erreur	3	100,0%	20	100,0%	567%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	0	—	-100%
Total autres infractions à la LEI	129	100,0%	143	100,0%	11%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	119	100,0%	131	100,0%	10%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	3	100,0%	10	100,0%	233%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	3	100,0%	0	—	-100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	—	0	—	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	—	1	100,0%	—
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

	2022	2023	
	Infractions	Infractions	Différence
Total criminalité numérique	773	1 160	50%
Soustraction de données (art. 143)	10	23	130%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	17	13	-24%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	5	0	-100%
Escroquerie (art. 146)	563	892	58%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	39	57	46%
Extorsion et chantage (art. 156)	40	35	-13%
Diffamation (art. 173)	5	12	140%
Calomnie (art. 174)	3	5	67%
Injure (art. 177)	12	6	-50%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	1	–
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	7	0	-100%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	1	1	0%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies}) ⁴	–	16	–
Menaces (art. 180)	0	1	–
Contrainte (art. 181)	4	3	-25%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	7	4	-43%
Pornographie (art. 197)	27	28	4%
Faux dans les titres (art. 251)	0	1	–
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	33	62	88%
Autres articles du CP ⁵	0	0	0%

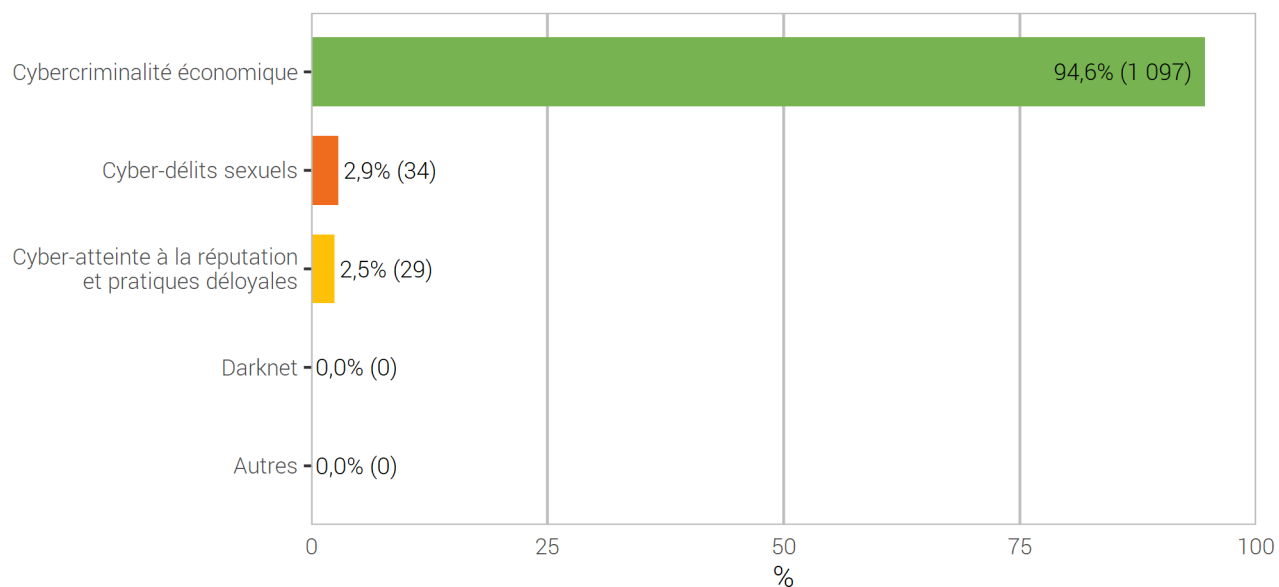
⁴L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

⁵Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2022		2023		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	773	28,5%	1 160	20,0%	50%
Cybercriminalité économique	707	23,3%	1 097	16,3%	55%
Phishing	15	6,7%	42	9,5%	180%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	8	0,0%	8	0,0%	0%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	14	35,7%	7	28,6%	-50%
Malware – Ransomware	13	0,0%	2	0,0%	-85%
Malware – Cheval de Troie e-banking	1	0,0%	0	–	-100%
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	2	0,0%	5	60,0%	150%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	593	21,6%	944	12,2%	59%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	12	0,0%	8	12,5%	-33%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	13	46,2%	11	36,4%	-15%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	8	0,0%	13	7,7%	63%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	3	0,0%	12	0,0%	300%
<i>dont: fraude à la commission</i>	5	0,0%	7	0,0%	40%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	63	0,0%	125	2,4%	98%
<i>dont: Romance Scam</i>	28	10,7%	14	7,1%	-50%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	13	23,1%	44	2,3%	238%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	183	38,8%	309	20,1%	69%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	220	19,1%	370	10,8%	68%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	28	3,6%	26	3,8%	-7%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	17	11,8%	5	20,0%	-71%
Money/package mules	30	96,7%	57	94,7%	90%
Sextorsion (money)	31	6,5%	32	3,1%	3%
Vol de crypto-monnaies	0	–	0	–	0%
Cyber-délits sexuels	36	83,3%	34	85,3%	-6%
Pornographie interdite	26	92,3%	27	92,6%	4%
Grooming	8	75,0%	4	100,0%	-50%
Sextorsion (sexe)	2	0,0%	3	0,0%	50%
Live Streaming	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	30	83,3%	29	82,8%	-3%
Cybersquatting	0	–	2	50,0%	–
Cyber-atteinte à la réputation (business)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Cyberbullying/Cybermobbing	28	82,1%	24	83,3%	-14%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

T 36

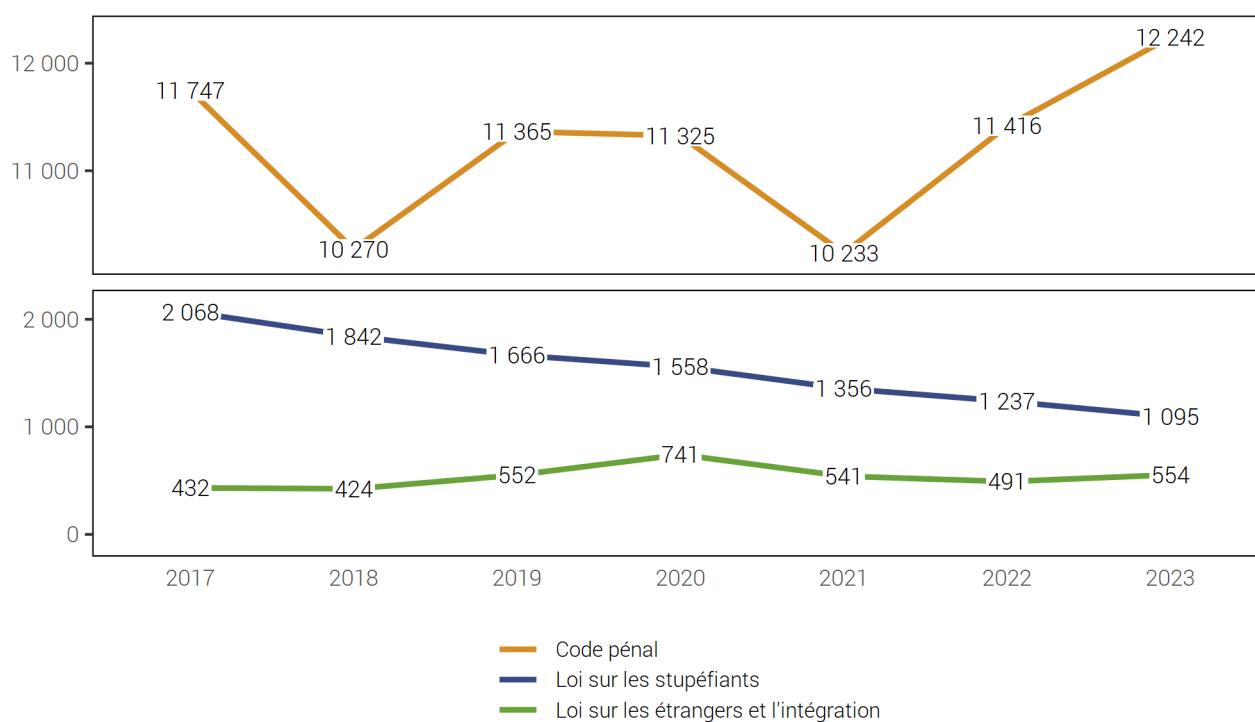
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Code pénal (CP)	11 747	10 270	11 365	11 325	10 233	11 416	12 242
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 068	1 842	1 666	1 558	1 356	1 237	1 095
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	432	424	552	741	541	491	554

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Infractions selon la loi

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

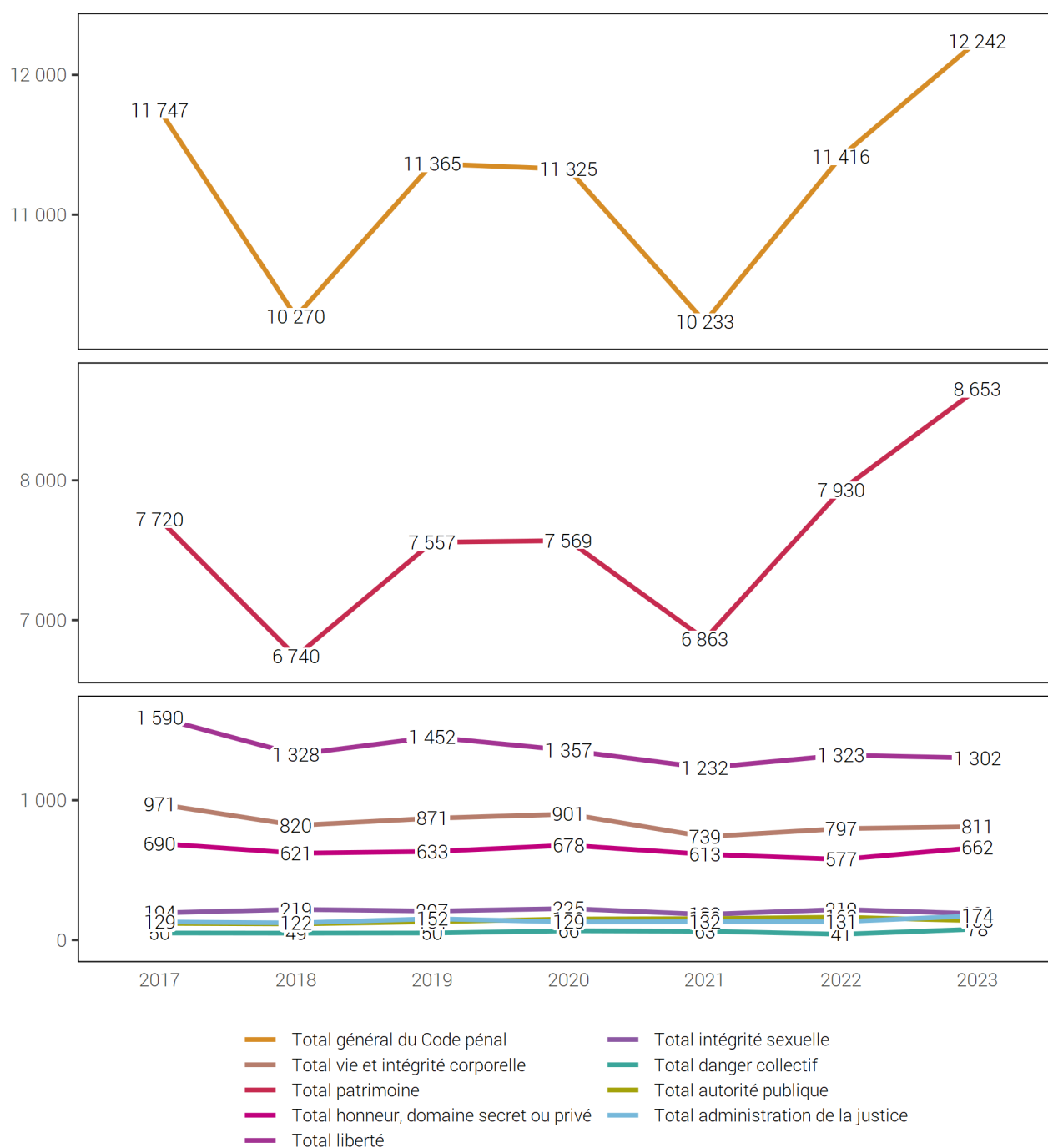
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général du Code pénal	11 747	10 270	11 365	11 325	10 233	11 416	12 242
Total vie et intégrité corporelle	971	820	871	901	739	797	811
Homicides consommés (art. 111–113/116)	4	0	0	0	1	2	1
Homicides tentés (art. 111–113/116)	8	4	6	1	2	2	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	8	10	6	2	5	9
Lésions corporelles simples (art. 123)	201	172	217	208	124	181	162
Total patrimoine	7 720	6 740	7 557	7 569	6 863	7 930	8 653
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 778	3 357	3 795	3 742	3 266	4 035	4 332
dont vol par effraction	894	671	744	637	498	615	530
dont vol à l'arraché	29	29	33	77	36	61	41
Vol de véhicule (art. 139)	773	542	703	601	593	584	657
Brigandage (art. 140)	39	43	54	65	63	73	71
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 197	1 034	1 043	1 021	941	865	961
Escroquerie (art. 146)	204	320	303	367	493	651	964
Extorsion et chantage (art. 156)	17	17	22	36	35	51	50
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	33	48	114	132	107	69	29
Total honneur, domaine secret ou privé	690	621	633	678	613	577	662
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	95	105	79	97	101	69	115
Total liberté	1 590	1 328	1 452	1 357	1 232	1 323	1 302
Menaces (art. 180)	96	89	96	98	100	93	114
Contrainte (art. 181)	98	74	55	71	81	55	71
Traite d'êtres humains (art. 182)	1	2	3	1	1	2	7
Séquestration et enlèvement (art. 183)	16	21	17	12	12	11	5
Violation de domicile sans vol (art. 186)	111	114	142	121	115	87	122
Total intégrité sexuelle	194	219	207	225	183	219	188
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	48	69	60	57	44	58	29
Viol (art. 190)	16	26	36	30	30	31	25
Exhibitionnisme (art. 194)	3	3	9	8	5	9	4
Pornographie (art. 197)	35	31	29	37	43	37	41
Total danger collectif	50	49	50	66	63	41	78
Incendie intentionnel (art. 221)	14	15	14	19	27	12	18
Total autorité publique	119	115	131	150	153	163	138
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	79	56	69	75	73	73	74
Total administration de la justice	129	122	152	129	132	131	174
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	23	36	45	43	50	53	91
Autres infractions du Code pénal	284	256	312	250	255	235	236

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Code pénal: sélection de titres

G 39



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.2 Code pénal: infractions par région

Code pénal: infractions par région

T 38							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Région Littoral	6 622	6 223	6 959	7 035	6 161	7 148	7 708
Région Montagnes	4 068	2 953	3 426	3 394	3 079	2 943	3 368
Région Val-de-Ruz	551	594	581	465	486	783	616
Région Val-de-Travers	506	500	399	431	507	542	550

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Neuchâtel	4 316	3 887	4 556	4 577	3 680	4 524	5 057
La Chaux-de-Fonds	3 252	2 290	2 790	2 743	2 475	2 420	2 768
Val-de-Ruz	551	594	581	465	486	783	616
Boudry	294	388	355	532	413	535	497
Val-de-Travers	462	476	363	398	439	488	496
Le Locle	683	564	520	524	464	386	464
La Tène	402	387	425	437	367	340	438
Milvignes	427	386	362	396	421	416	427
La Grande Béroche	301	294	310	296	325	390	353
Saint-Blaise	187	144	255	160	202	181	229
Le Landeron	250	275	224	233	288	222	224
Cortailod	104	139	147	138	170	177	214
Hauterive (NE)	107	98	102	120	93	134	98
Les Ponts-de-Martel	32	32	23	35	43	35	49
Cressier (NE)	61	101	89	45	74	80	46
Les Verrières	26	9	17	17	48	46	46
Rochefort	65	49	43	35	52	40	44
La Sagne	25	17	17	19	37	33	43
Lignièrès	27	11	22	25	18	18	38
Cornaux	73	57	63	38	55	87	35
La Brévine	34	15	19	33	15	18	17
La Chaux-du-Milieu	4	5	20	7	5	15	10
Brot-Plamboz	9	9	4	15	21	14	8
Enges	8	7	6	3	3	4	8
La Côte-aux-Fées	18	15	19	16	20	8	8
Les Planchettes	16	11	11	5	9	3	7
Le Cerneux-Péquignot	13	10	22	13	10	19	2

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

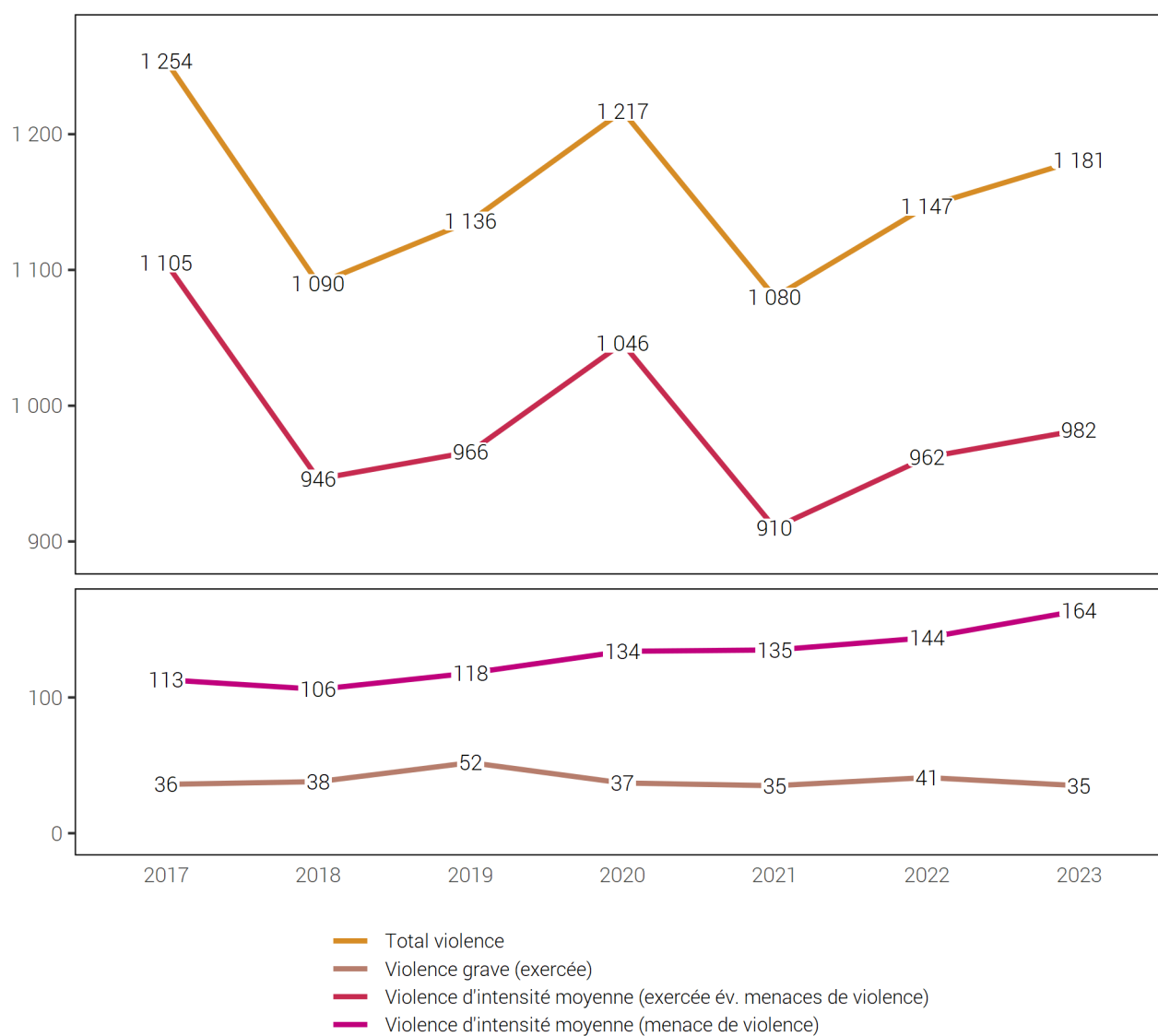
T 40

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total violence	1 254	1 090	1 136	1 217	1 080	1 147	1 181
Total violence grave (exercée)	36	38	52	37	35	41	35
Homicides consommés (art. 111–113/116)	4	0	0	0	1	2	1
avec arme à feu	2	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	0	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	2	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	8	4	6	1	2	2	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	5	3	3	1	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	1	0	0
avec violence physique	3	1	2	0	0	1	0
autre instrument	0	0	1	0	0	1	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	8	10	6	2	5	9
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	1	0	2	0	2	3
avec arme contondante/d'estoc	0	2	0	0	0	1	1
avec violence physique	6	5	9	4	2	2	4
autre instrument	0	0	1	0	0	0	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	1	0
Viol (art. 190)	16	26	36	30	30	31	25
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 105	946	966	1 046	910	962	982
Lésions corporelles simples (art. 123)	201	172	217	208	124	181	162
Voies de fait (art. 126)	572	486	468	508	397	440	498
Participation à rixe (art. 133) ¹	35	13	11	26	63	30	27
<i>Nombre d'affaires</i>	8	3	2	5	7	8	6
Participation à agression (art. 134) ¹	42	49	53	56	82	68	51
<i>Nombre d'affaires</i>	17	22	23	22	16	22	17
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	39	43	54	65	63	73	71
Contrainte (art. 181)	98	74	55	71	81	55	71
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	1	0	1	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	16	21	17	12	12	11	5
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (art. 189)	23	32	21	25	14	31	22
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	79	56	69	75	73	73	74
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	113	106	118	134	135	144	164
Menaces (art. 180)	96	89	96	98	100	93	114
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	17	17	22	36	35	51	50

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Infractions de violence

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total infractions de violence domestique	779	625	635	628	550	522	501
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	0	0	0	1	2	1
Homicides tentés (art. 111–113/116)	7	1	4	0	0	2	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	0	1	1	1	1	1
Lésions corporelles simples (art. 123)	55	40	53	49	36	49	33
Voies de fait (art. 126)	256	199	197	208	178	165	161
Mise en danger vie (art. 129)	17	11	9	12	4	1	7
Injure (art. 177)	229	178	195	176	164	147	138
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	37	37	36	24	39	25	23
Menaces (art. 180)	27	24	27	26	33	26	35
Contrainte (art. 181)	59	40	20	36	27	26	26
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	13	8	10	6	5	9	4
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	21	27	22	25	14	17	9
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	10	11	10	15	2	10	13
Viol (art. 190)	9	14	22	15	13	18	13
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	1	3	4	4	3	2	6
Autres articles du CP ²	35	32	25	30	30	22	31

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total patrimoine	7 720	6 740	7 557	7 569	6 863	7 930	8 653
Appropriation illégitime (art. 137)	177	176	200	194	183	223	198
Abus de confiance (art. 138)	75	72	59	60	62	71	92
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	3 778	3 357	3 795	3 742	3 266	4 035	4 332
Vol de véhicule (art. 139)	773	542	703	601	593	584	657
Brigandage (art. 140)	39	43	54	65	63	73	71
Soustraction de chose (art. 141)	1	3	5	4	2	2	3
Soustraction de données (art. 143)	14	8	17	15	9	19	30
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	18	23	18	15	19	20	21
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 197	1 034	1 043	1 021	941	865	961
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	1 243	902	988	933	734	881	782
Escroquerie (art. 146)	204	320	303	367	493	651	964
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	57	97	130	208	196	220	291
Filouterie d'auberge (art. 149)	6	18	10	5	9	9	10
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	14	17	14	29	28	8	8
Extorsion et chantage (art. 156)	17	17	22	36	35	51	50
Gestion déloyale (art. 158)	3	3	7	7	11	10	4
Détournement de salaire (art. 159)	3	3	5	10	9	7	5
Recel (art. 160)	55	46	52	103	66	106	119
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	7	6	12	2	6	1
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	5	20	74	92	86	44	10
Autres infractions contre le patrimoine	41	32	52	50	56	45	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

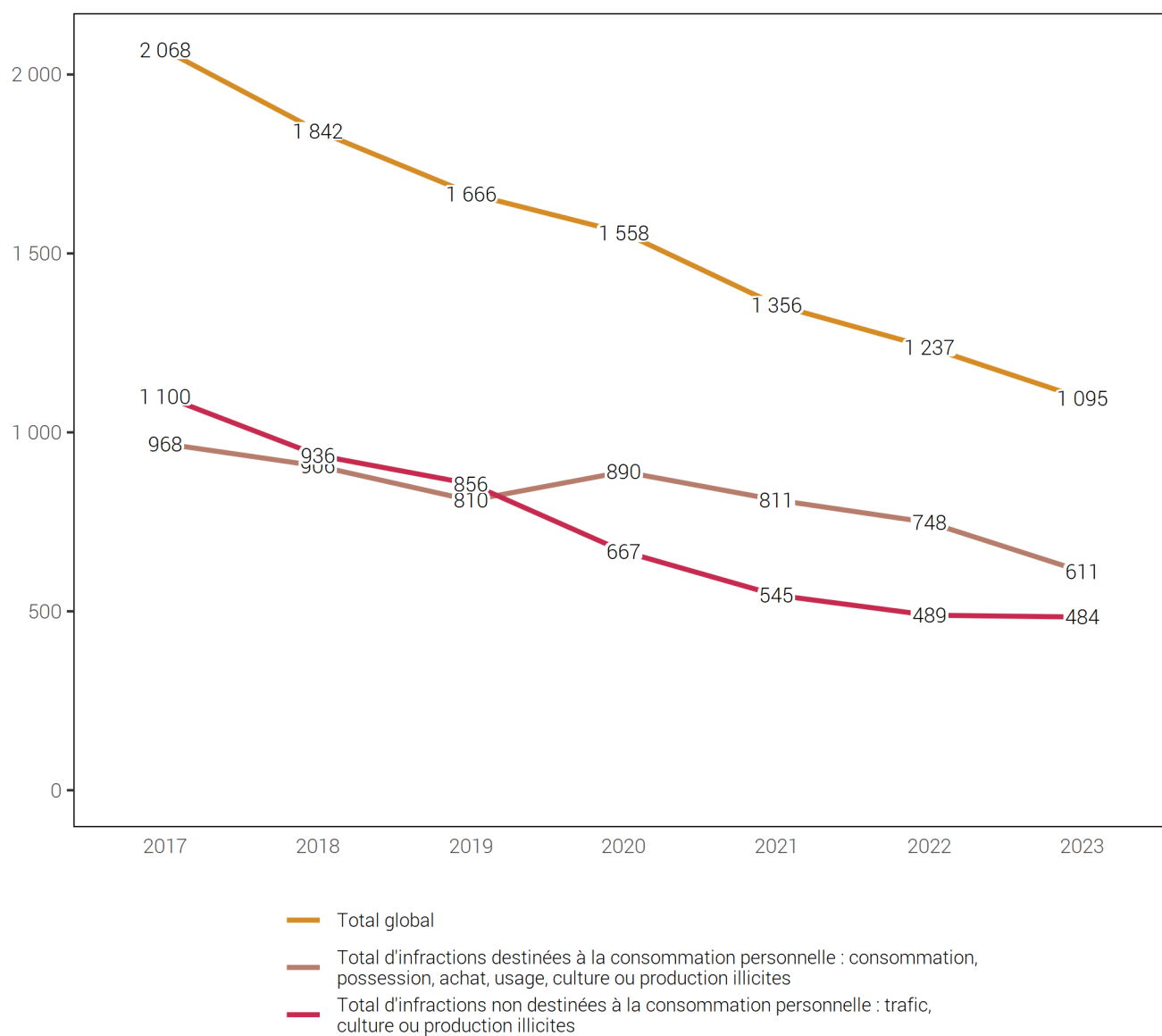
T 43

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total global	2 068	1 842	1 666	1 558	1 356	1 237	1 095
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	968	906	810	890	811	748	611
Consommation de stupéfiants	968	906	810	865	770	697	585
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	1	2	1	2
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	—	—	0	6	8	10	10
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	18	31	40	14
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	1 100	936	856	667	545	489	484
dont délits	997	849	784	590	469	419	405
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	50	29	14	18	13	14	10
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	48	101	111	70	82	73	56
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	—	—	93	64	65
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	731	572	513	383	275	263	273
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	—	—	0	1	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	—	—	4	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	—	—	—	—	2	4	1
Autres délits de trafic (art. 20)	—	—	—	—	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	<i>168</i>	<i>147</i>	<i>146</i>	<i>119</i>	—	—	—
dont crimes	103	87	72	77	76	70	79
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	5	0	3	1	1	3	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	13	10	3	5	4	6	9
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	—	—	60	48	53
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	13	18	9	7	11	13	17
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	—	—	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	—	—	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	—	—	—	—	0	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	—	—	—	—	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	<i>72</i>	<i>59</i>	<i>57</i>	<i>64</i>	—	—	—
Total: autres infractions à la LStup	—	—	0	1	0	0	0
Autres contraventions	—	—	0	1	0	0	0
Autres délits	—	—	0	0	0	0	0

³Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

Loi sur les stupéfiants

G 41



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par région

Loi sur les stupéfiants: infractions par région

T 44							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Région Littoral	929	837	721	590	610	598	548
Région Montagnes	872	784	788	801	562	506	429
Région Val-de-Travers	115	94	85	102	98	85	60
Région Val-de-Ruz	152	127	72	65	86	48	58

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Neuchâtel	631	558	505	382	361	388	421
La Chaux-de-Fonds	725	578	560	617	410	376	328
Le Locle	133	197	212	164	137	109	83
Val-de-Ruz	152	127	72	65	86	48	58
Val-de-Travers	101	72	54	73	62	60	46
Boudry	61	35	38	37	54	46	34
La Grande Béroche	44	53	42	24	30	54	22
La Tène	26	28	25	33	38	15	18
Milvignes	45	68	39	35	35	47	17
Les Verrières	9	14	31	25	23	25	12
Hauterive (NE)	3	10	7	14	7	20	11
Cortailod	24	20	19	7	11	4	9
Le Landeron	50	16	12	20	26	2	6
Les Planchettes	0	0	9	0	2	0	5
Les Ponts-de-Martel	0	6	2	12	4	9	5
Saint-Blaise	24	20	16	15	16	14	5
La Sagne	5	1	4	4	1	0	4
Le Cerneux-Péquignot	1	1	0	4	6	4	4
Cressier (NE)	2	11	4	5	5	0	2
La Côte-aux-Fées	5	8	0	4	13	0	2
Rochefort	7	5	2	6	3	4	2
Enges	3	0	0	0	0	0	1
Brot-Plamboz	1	1	0	0	0	6	0
Cornaux	7	8	11	11	18	2	0
La Brévine	4	0	1	0	2	0	0
La Chaux-du-Milieu	3	0	0	0	0	2	0
Lignièrès	2	5	1	1	6	2	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

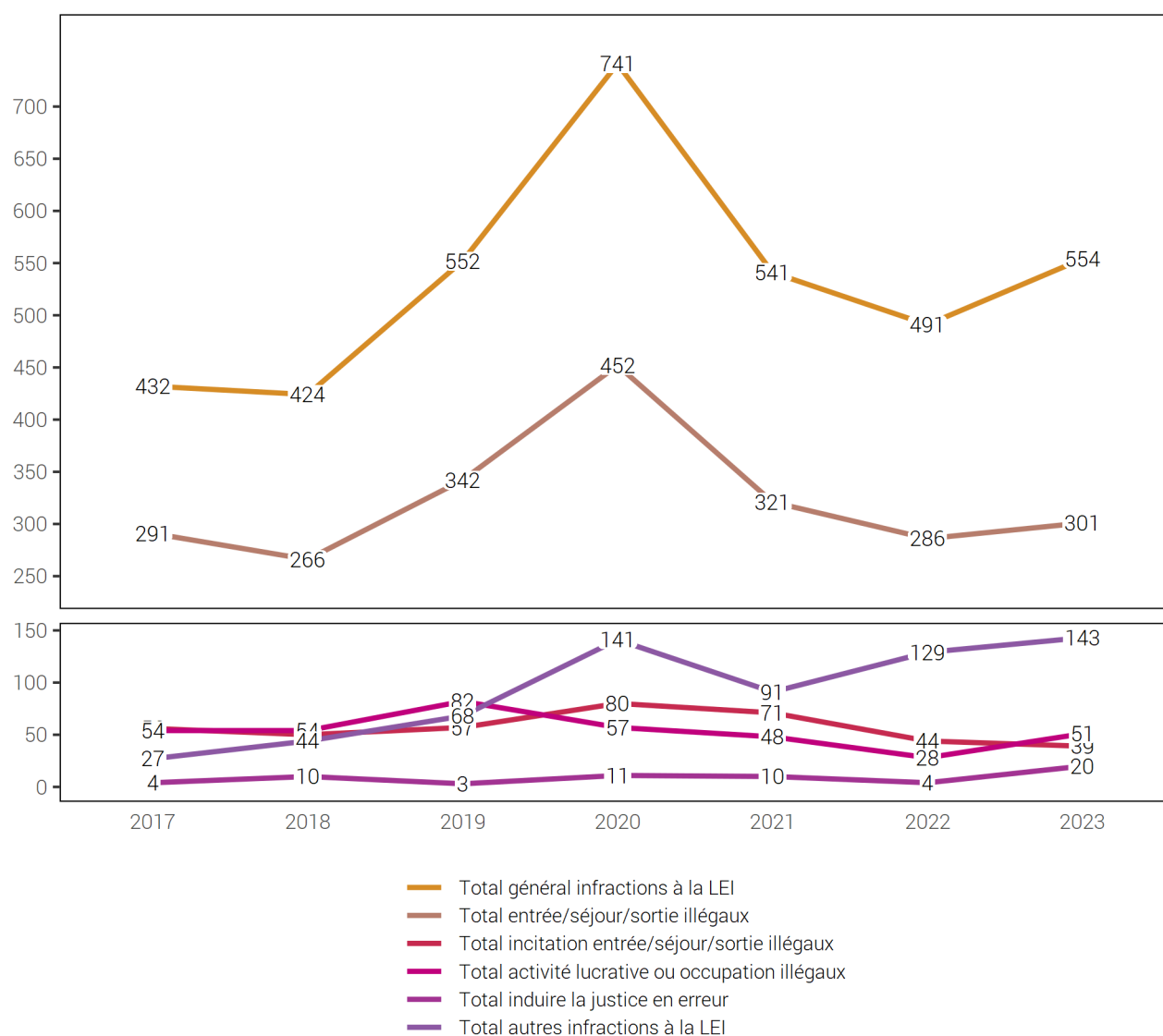
4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

T 46

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général infractions à la LEI	432	424	552	741	541	491	554
Total entrée/séjour/sortie illégaux	291	266	342	452	321	286	301
Entrée illégale (y.c. par négligence)	33	30	36	44	24	14	30
Séjour illégal (y.c. par négligence)	258	231	306	406	297	271	266
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	5	0	2	0	1	5
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	56	50	57	80	71	44	39
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	56	50	57	78	67	42	37
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	1	3	1	1
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	1	1	1	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	—	—	—	—	—
Total activité lucrative ou occupation illégaux	54	54	82	57	48	28	51
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	32	41	65	49	37	22	41
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	3	2	2	4
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	22	13	17	5	9	4	6
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	4	10	3	11	10	4	20
Induire la justice en erreur	2	4	2	10	7	3	20
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	6	1	1	3	1	0
Total autres infractions à la LEI	27	44	68	141	91	129	143
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	16	31	40	108	74	119	131
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	8	6	25	21	9	3	10
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	3	7	2	2	2	3	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	1	9	5	4	1
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	—	—	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	—	—	0	0	0	0	1
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	—	—	0	0	1	0	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	—	—	0	1	0	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	—	—	—	—

⁴Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par région

T 47							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Région Littoral	173	154	188	299	268	299	340
Région Montagnes	229	242	301	375	229	131	178
Région Val-de-Travers	14	14	30	40	30	36	24
Région Val-de-Ruz	16	14	33	27	14	25	12

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Neuchâtel	132	127	151	222	211	233	264
La Chaux-de-Fonds	199	194	240	289	163	106	123
Le Locle	30	46	54	80	54	18	49
Boudry	11	5	5	25	10	13	32
Val-de-Travers	6	12	21	32	20	32	23
La Tène	8	7	8	13	10	17	15
Val-de-Ruz	16	14	33	27	14	25	12
Cortailod	6	1	3	5	3	8	9
Milvignes	7	12	7	17	18	12	8
Saint-Blaise	1	0	7	9	1	6	4
Cressier (NE)	0	0	0	0	0	0	3
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	2	2	4	3
Le Landeron	1	1	3	0	2	3	3
Les Ponts-de-Martel	0	2	5	1	10	0	2
Enges	1	0	0	0	0	0	1
La Grande Béroche	2	0	0	5	5	1	1
Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	1
Les Verrières	8	2	9	8	10	4	1
Brot-Plamboz	0	0	0	1	0	3	0
Cornaux	1	0	0	0	7	0	0
Hauterive (NE)	3	0	1	2	1	6	0
La Brévine	0	0	2	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	0
La Sagne	0	0	0	2	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Rochefort	0	1	3	1	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

T 49

	2022	2023	Différence
Total incendies	31	32	3%
dont cause inconnue	6	1	-83%
dont cause technique	25	31	24%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	104	102	-2%
dont cause naturelle	96	78	-19%
dont autre cause	8	23	188%
Total suicides	102	98	-4%
dont par arme à feu	5	6	20%
dont par pendaison	10	5	-50%
dont par noyade	1	2	100%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	2	—
dont par collision	3	4	33%
dont par précipitation dans le vide	13	3	-77%
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	0	1	—
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	68	75	10%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	0	-100%
Total tentatives de suicide	35	30	-14%
Total accidents (sans LCR)	124	108	-13%
dont de travail	95	74	-22%
dont de sport ou loisir	18	17	-6%
dont noyade ou accident de plongée	4	5	25%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	1	—
dont de navigation	0	3	—
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	2	0	-100%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	1	1	0%
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	928	791	-15%
dont disparue	34	30	-12%
dont évadée	4	1	-75%
dont en fuite	890	760	-15%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2023. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.